



International Federation of Sleddog Sports

Règles de Course

Toutes catégories

(octobre 2016)

(En cas de contradictions entre la version anglaise des règles et sa traduction française, la version anglaise prévaudra)

Les articles spécifiques FFST, seulement applicables sur les épreuves françaises sont imprimés en rouge.

Les modifications IFSS par rapport à l'édition 2015 sont imprimées en vert

Table des Matières

Définitions

Chapitre Un (Règles Générales)

- I. Admissibilité
- II. Départ-Arrivée (voir aussi Annexe C I)
- III. Sur la piste (voir aussi Annexe D et E)
- IV. Comportement
- V. Non respect des règles (voir aussi Annexe A)
- VI. Protection animale

Chapitre Deux (Règles Particulières pour les catégories Sprint et Distance « Traineau »)

- I. Admissibilité
- II. Sur la piste (voir aussi Annexe DIII pour les points de contrôle et les arrêts pour repos)

Chapitre Trois (Règles Particulières pour les catégories Ski-Dogs Pulka et Skijoring)

- I. Admissibilité
- II. Skijoring
- III. Pulka
- IV. Combiné
- V. Relais Ski-dogs
- VI. Règles communes pour le départ des courses Ski-Dogs
- VII. Règles communes sur la piste des courses Ski-Dogs
- VIII. Règles communes pour l'arrivée des courses Ski-Dogs

Chapitre Quatre (Règles particulières pour les courses « Dryland »)

- I. Admissibilité
- II. Canicross
- III. Bikejoring
- IV. Trottinette
- V. Kart
- VI. Relais
- VII. Distances
- VIII. Températures
- IX. Ages des chiens

Annexes :

- A. Application des Règles
- B. Admissibilité
- C. Départ et Arrivée
- D. La Piste
- E. Balisage
- F. Age des Athlètes

Appendices :

- I. Exemples de zone de changement en Combiné.
- II. Exemple 1 de zone de passage de témoin en relais Ski-Dogs
- III. Exemple 2 de zone de passage de témoin en relais Ski-Dogs
- IV. Tableau du poids des pulka

DEFINITIONS

Age : L'âge d'un compétiteur est considéré être le même durant toute la saison de course. C'est l'âge atteint le 31 décembre **suivant la fin** de la saison de course.

L'âge d'un chien est celui atteint par le chien le jour précédant le début de la compétition.

Aide (« Handler ») : Une personne aidant les attelages au départ, à l'arrivée et à d'autres endroits autorisés par le Directeur de Course.

Chien de traîneau : Un chien de traîneau est un chien, sans considération de la race ou du type, pouvant être harnaché et pouvant participer à une course dans l'une des catégories listées dans les règles de course IFSS sans risque potentiel préalablement estimé pour son bien-être.

Chien de traîneau nordique avec papiers :

Chien d'une race reconnue de chiens de traîneau (Husky de Sibérie, Alaskan Malamute, Samoyède, Chien du Groenland) ayant des documents/pedigree émis par l'une des associations d'élevage suivante : FCI (Fédération Cynologique Internationale), CKC (Canadian Kennel Club), AKC (American Kennel Club) ou KC (British Kennel Club).

Concurrent: Une personne qui conduit un attelage de chien inscrit dans la course, aussi appelée Compétiteur, Conducteur ou Participant.

Course: Une compétition dans une catégorie spécifique pouvant comprendre une ou plusieurs manches.

Directeur de Course (« Race Marshal ») : Le chef des juges, c'est-à-dire la personne qui a l'autorité suprême durant la manifestation. Il est le seul officiel qui peut décider d'une disqualification.

Juge de course: Officiel en charge de l'application des règles. Il a la même autorité que le Directeur de Course durant la manifestation excepté pour les disqualifications. Les références au Directeur de Course dans ces règles s'appliquent aussi aux juges, lorsqu'appropriées.

Jury de Course: Il comprend le Directeur de Course, les juges de course et tout autre officiel que le Directeur de Course souhaite inclure.

Lieu de course: Il comprend les parkings, les zones réservées aux spectateurs et aux attelages, les zones de départ et d'arrivée, la zone pour les officiels et la piste.

Ligne : La ligne à laquelle le/les chiens sont attachés pour tirer le véhicule (traîneau, vélo, trottinette, kart) est faite de différents éléments. L'ensemble des éléments est appelé **ligne de trait**. La ligne passant entre les chiens (s'il a plus de deux chiens) est appelé **trait central** ou **ligne centrale**. Le chien est attaché à la ligne centrale depuis l'arrière de son harnais par un **trait individuel** ou **ligne de queue** et peut être attaché depuis son collier à la ligne centrale par une **ligne de cou**.

Manche: Le parcours complet de la piste une fois, ou une partie de celui-ci à la fin de laquelle le chronomètre est arrêté.

Manifestation: Une réunion de participants dans le but de se confronter dans une manifestation qui peut comprendre plusieurs catégories.

Officiel: Une personne désignée par l'organisateur ou par les responsables de l'application des règlements, autorisée à agir en leur nom dans un cadre précis.

Organisation/organisateur: L'organisation/organisateur de course en charge de mener à bien la manifestation.

Organisateur technique: Un groupe qui, suivant un accord et en coopération étroite avec l'organisation de la course, assure la responsabilité de la mise en place technique de la manifestation.

Parking participants: Une zone définie pour le stationnement des véhicules des participants dans le cas celui-ci ne peut pas être combiné avec la zone de stake-out.

Point de control : Une zone clairement définie et balisée près de la piste dans laquelle seuls les compétiteurs et les officiels sont autorisés.

Pulka : La pulka ou le traîneau nordique (petit traîneau avec des patins courts).

Recommandation: une règle ou un ensemble de règles n'ayant pas un caractère obligatoire mais fortement recommandées.

Saison : La saison de course, la période pendant laquelle toutes les compétitions devront être commencées et terminées, en principe de juillet à juin de l'année suivante dans l'hémisphère nord et de novembre à octobre de l'année suivante dans l'hémisphère sud. Néanmoins les organisateurs et organisateurs techniques doivent comprendre que des conditions locales (température, humidité, etc.) peuvent raccourcir cette période pour le bien-être des chiens.

"Stake out": Une zone définie où les chiens des participants sont gardés quand ils ne sont pas en compétition.

Traîneau: Le véhicule conduit par le compétiteur et tiré par son attelage de chiens pendant la compétition. Comprend aussi la pulka, le vélo, la trottinette, le kart pour les règles de course appropriées.

Zone d'arrivée: Une partie de la piste jusqu'à la ligne d'arrivée, de 800 m minimum, où des règles spéciales de dépassement s'appliquent (voir § 18.6 pour le Ski-Dogs et le Canicross).

Zone de contrôle : Une zone définie avant la ligne de départ et après la ligne d'arrivée où seules les personnes autorisées sont admises, sauf autorisation du Directeur de course.

Zone de course : Elle comprend tous les parkings, zones des spectateurs, zone d'attente des attelages, les zones de départ et d'arrivée, la zone des officiels et la piste.

Zone de départ : Une longueur précise de la piste après la ligne de départ, minimum 30 mètres de long et 4 mètres de large, où l'aide est autorisée.

Zone de »Stake-out « : Une zone définie pour ce besoin où les chiens des attelages participants sont gardés lorsqu'ils ne sont pas en course.

Doit (ou le futur): A interpréter comme étant impératif.

Devrait (ou le conditionnel): A interpréter comme étant principalement impératif, sauf pour des situations particulières.

Pourrait: A interpréter comme étant autorisé.

Dans ces règles et dans les autres règlements IFSS, les mots "Compétiteur", "Participant", "Conducteur", etc. comprennent "le compétiteur et/ou son (ses) chien(s)", le masculin comprend le féminin et le singulier comprend le pluriel.

CHAPITRE UN (Règles Générales)

(S'applique à toutes les catégories)

Notes : En cas de contradictions entre des règles générales et des règles particulières, les règles particulières prévalent.

I. ADMISSIBILITE

1. ELIGIBILITE

1.1 Inscriptions

1.1.1 Une inscription pour une course doit être présentée avant le début de la course, selon les modalités de délais déterminées par l'organisation de la course.

1.1.2 L'organisation peut rejeter toute inscription pour une raison valable.

1.1.3 Une assurance responsabilité civile est obligatoire pour les concurrents et leurs aides couvrant les risques des courses de traîneaux et leurs conséquences.

1.1.4 L'inscription des concurrents mineurs (généralement en dessous de 18 ans) devra être cosignée par les parents ou les tuteurs. Par leur signature ils déclarent qu'ils estiment que le concurrent mineur est capable de participer à la manifestation dans sa totalité et de parcourir la piste en sécurité dans sa catégorie comme l'a établie l'organisateur. En conséquence leur signature est une renonciation à

poursuivre l'organisateur pour toute réclamation, responsabilité ou tout autre dépense ou accusation liée au fait que le concurrent concerné n'est pas un adulte.

1.1.5 Le Directeur de course peut interdire l'inscription de tout compétiteur, attelage ou chien pour cause juste.

1.1.5. FFST : Inscription des compétiteurs handicapés

1.1.5.1 Le sport de trait, sous toutes ses formes (canicross, bikejöring, skjöring, pulka, attelage hors neige et neige / Loisir et compétition) doit permettre à tout compétiteur handicapé, dans la mesure de ses possibilités physiques et intellectuelles, de participer et de s'épanouir en toute sécurité.

1.1.5.2 Le compétiteur, ou son tuteur, s'engage à contacter le médecin fédéral pour faire valider la licence sportive.

1.1.5.3 Sécurité du compétiteur – le binôme

Le compétiteur handicapé devra bénéficier d'une aide permanente sur la piste (neige ou hors neige)

Ce binôme, qui sera licencié lui-même, pourra suivre par tout moyen adapté à savoir en « dryland » : à pied/ vélo/ quad

Sur les courses « neige » : ski de fond/ 2^e attelage voire motoneige si la station l'organisateur l'autorise.

Le binôme ne devra en aucun gêner un autre attelage. Il devra se positionner derrière le coureur ou sur le côté.

1.1.5.4 Le compétiteur devra porter un casque dans toutes les catégories (sauf canicross et skjöring) ainsi qu'une tenue la plus adaptée (genouillère et coudière en bikejöring).

1.1.5.5 Le chien sera d'un tempérament calme et bien éduqué.

1.1.5.6 Dans les catégories 2 et 4 chiens, les chiens de l'attelage seront des chiens expérimentés de préférence. Les compétiteurs handicapés participants à l'une de ces catégories devront faire valider par un formateur agréé un pool de chiens (4 maximum en 2 chiens/ 6 maximum en 4 chiens) en début de saison. Le tuteur devra privilégier les chiens bien éduqués et faciles à manipuler.

1.1.5.7 Le compétiteur ne participera par au tirage au sort pour son heure de départ. L'organisateur veillera à faire partir le compétiteur à la place qu'il jugera la plus adaptée, en fin de catégorie par exemple.

1.1.5.8 Le compétiteur et son binôme s'engagent à participer à tous les musher-meeting avant les différentes manches.

1.2 Réclamation

1.2.1 Le concurrent renonce à poursuivre les juges, les officiels, les sponsors et autres partenaires de l'organisation de toute demande ou réclamation basée sur une présumée action ou manque d'action du concurrent, de ces chiens, agents ou autres personnes agissant en son nom.

Le concurrent renoncera aussi à toute réclamation ou demande à l'organisateur, les juges, les officiels, les sponsors de la compétition leurs agents et leurs employés suite aux blessures ou torts qui pourraient subvenir au concurrents, ses chiens, ses biens, y compris (sans se limiter à cela) à la perte de chiens ou à la livraison de la nourriture et de ses fournitures.

1.2.2 De plus, l'organisateur a les droits sans limite concernant les images et la collecte d'information sur la compétition et tous les participants impliqués ainsi que sur l'utilisation de ces images et informations pour la publicité et les relations publiques concernant la compétition.

2. LES CONCURRENTS

2.1 Le conducteur prenant le départ de la première manche d'une course doit conduire le même attelage durant toute l'épreuve.

2.2 Le changement de concurrent ne peut être effectué qu'une fois et seulement en cas de maladie ou de blessure du concurrent initialement prévu et doit être approuvé par le Directeur de Course. Le remplaçant devra conduire l'attelage durant toute la course.

2.3 Age des compétiteurs

2.3.1 Dans les catégories attelage sprint neige, Ski-Dogs sprint et « Dryland », l'âge minimum et maximum est :

2.3.1.1. **Voir le tableau des âges à l'Annexe F.I Age des athlètes pour chaque catégorie.**

2.4 Tout conducteur disqualifié lors d'une manche, n'est pas admis à poursuivre le reste de la compétition.

2.5 Les concurrents devraient participer à la réunion des concurrents organisée avant le départ dans les courses de Sprint, de « Skidog » et sur terre. Le Directeur de Course peut dispenser tout concurrent retardé par des circonstances fortuites. Néanmoins, dans ce cas, le concurrent est responsable d'obtenir les informations d'un officiel avant le départ de la compétition.

2.6 Les concurrents doivent participer à la réunion des concurrents organisée avant le départ dans les courses de distance ainsi que toutes les autres réunions annoncées officiellement pour être autorisés à participer à la compétition. Le Directeur de Course peut dispenser tout concurrent retardé par des circonstances fortuites. Néanmoins, dans ce cas, le concurrent est responsable d'obtenir les informations d'un officiel avant le départ de la compétition.

2.7 Les conducteurs ne devront pas gêner ou mettre en danger le bien-être des chiens, gêner la progression de la manifestation ou discréditer le sport sous peine de disqualification.

2.8 Un compétiteur ne pourra pas courir dans les catégories Junior et Elite, ou Elite et Vétéran pendant le même Championnat du Monde ou Championnat Continental.

3. LES CHIENS

3.1 Tout attelage ou chien se présentant au départ et qui, selon l'avis du Directeur de Course, est inapte ou incapable de terminer le parcours en sécurité, ne sera pas autorisé à prendre le départ.

3.2 Tout attelage ou chien ne prenant pas le départ d'une manche, ne sera pas admis à courir le reste de l'épreuve. (sauf en cas de pool)

3.3 Tout attelage ou chien disqualifié lors d'une manche, n'est en aucun cas pas admis à poursuivre le reste de la compétition.

3.4 La participation des chiens n'est pas réservée à certaines races. A condition qu'il y ait dans une catégorie au moins cinq (5) attelages au départ de la course, l'organisateur peut diviser la catégorie entre les chiens de pures races nordiques (« Registered Nordic Breeds, RNB) et les autres attelages et même séparer les attelages de Huskies de Sibérie (RNB1) des autres attelages RNB (RNB2).

3.5 Les chiens participants à une compétition doivent être âgés d'au moins douze mois. Néanmoins dans certaines catégories un minimum de 18 mois est requis.

3.5.1 « Dryland » : 18 mois en Bikejoring et Trottinette et 12 mois dans les autres catégories

3.5.2 Sprint : 18 mois en catégorie Sp2 et Illimitée, 12 mois dans les autres catégories

3.5.3 Ski-Dog : 18 mois

3.5.4 Catégories Distance : 18 mois.

3.6 Un chien ayant couru dans une catégorie d'une compétition ne sera pas admis dans une autre catégorie sauf si cette autre catégorie est le relais (sur neige ou Dryland) ou le canicross.

3.7 Les chiens peuvent subir un examen physique par un vétérinaire de course avant d'être autorisé à prendre le départ.

4. MALADIES (Voir aussi Annexe B II)

4.1 Aucun chien ou équipement ne sera admis s'il provient d'un chenil où existe la rage, la maladie de Carré, l'hépatite, la leptospirose ou toute autre maladie contagieuse.

4.2 Si le vétérinaire de course diagnostique une maladie contagieuse sur un chien présent sur la zone de la course, l'attelage sera disqualifié et devra quitter la zone de la course immédiatement.

5. IDENTIFICATION

5.1 Dans une course de plus d'une manche, chaque chien sera marqué pour identification avant le départ de la première manche. Dans le cas d'identification par puces électroniques, la liste des numéros de puce sera fournie au directeur de course ou son délégué comme indiqué par le directeur de course ou l'organisateur de course.

5.2 Les chiens déposés après la première manche d'une course de plus de deux manches, seront marqués une deuxième fois pour indiquer leur disqualification des manches suivantes soit par un marquage direct soit par une note sur la liste des numéros de puce de l'attelage.

5.3 Les concurrents doivent s'assurer eux-mêmes que les chiens de leur attelage sont identifiés comme prévu avant le début de la course.

6. TRAITEMENTS MEDICAUX DES CHIENS ET DES CONCURRENTS

6.1 Produits interdits et tests antidopage - Les règlements anti dopage de l'IFSS s'appliquent. Cela inclut les règlements AMA pour les athlètes et les règles spécifiques IFSS pour les chiens (voir www.sleddogsport.net).

6.2 Sur une course, personne ne peut effectuer un traitement à un chien sans autorisation préalable du vétérinaire de course.

7. EQUIPEMENT

7.1 Inspection

7.1.1 Conducteurs, attelages et équipements doivent être disponibles pour une inspection dans le lieu de stationnement des concurrents au moins dix (10) minutes avant le départ sauf annonce différente du Directeur de Course.

7.1.2 Dans les courses de distances les attelages et les équipements doivent être disponibles pour une inspection au stake-out, au parking ou dans un autre lieu annoncé par le Directeur de Course au moins trente (30) minutes avant leur heure de départ.

7.1.3 Lorsque le contrôle est terminé, aucun équipement ne pourra être retiré du traîneau sans l'autorisation du Directeur de Course et sous le contrôle de celui-ci ou d'un officiel mandaté.

7.1.4 Un attelage harnaché ne sera pas retenu plus de six (6) minutes pour une inspection, avant l'heure prévue de son départ.

7.1.5 L'inspection aura lieu dans une zone ne gênant pas les attelages partant ou arrivant.

7.1.6 Un attelage doit être disponible pour une inspection après chaque manche à la demande du Directeur de Course.

7.2 Tout équipement est sujet à l'approbation du Directeur de Course. Chaque compétiteur est lui-même responsable de la conformité de ses équipements avec le présent règlement.

8. AUTRES EQUIPEMENTS

8.1 Les muselières ou les colliers qui peuvent être utilisés comme étrangleur sont interdits.

8.2 Le fouet est interdit.

8.3 Un dossard numéroté sera fourni par l'organisation. Le conducteur doit porter sur lui de manière visible son dossard pendant toute la durée de la course sauf autorisation différente donnée par le Directeur de Course.

8.4 Le compétiteur ne portera pas de chaussures pouvant être dangereuses pour les chiens. Les chaussures avec des pointes ou des crampons durs d'un mm maximum sont autorisés.

9. TEMPS DE DISQUALIFICATION (Optionnel)

Eventuellement un temps de disqualification sera mentionné sur le formulaire d'inscription, indiquant pour quelles catégories il s'appliquera.

9.1 FFST - Cette information de l'application d'un temps de disqualification pourra n'être mentionnée que sur le document de présentation de la course.

II. DEPART – ARRIVEE (Voir aussi Annexe C I)

10. TIRAGE AU SORT ET CLASSEMENT

10.1 Pour les courses avec départ individuel ou deux par deux, l'ordre de départ de la première manche sera déterminé par un tirage au sort qui aura lieu avant la course en un lieu et à une heure prévue par l'organisation de la course. Sauf précisions données dans les règlements et autres documents applicables, l'organisateur est libre de choisir de quelle manière le tirage au sort sera effectué et si les concurrents pourront y assister ou être représentés.

10.2 Dans le cas où l'organisateur décide que les concurrents ou leurs capitaines d'équipe doivent participer au tirage au sort, le concurrent, son capitaine d'équipe ou son représentant pourra tirer au sort son ordre de départ. En leur absence son ordre de départ sera tiré au sort par le Directeur de Course ou son représentant. Si les concurrents ou les capitaines d'équipe sont d'accord, le tirage au sort pourra être effectué électroniquement avec, par catégorie, un capitaine d'équipe ou un concurrent appuyant sur le bouton.

10.3 L'ordre défini par le tirage ne peut être changé, ni par addition, ni par substitution. Les inscriptions tardives, si elles sont acceptées par l'organisation, seront ajoutées dans l'ordre de réception.

10.4 Le tirage au sort peut, au choix de l'organisateur, être modifié en formant des séries selon une formule établie par l'organisateur, après approbation de l'IFSS.

10.5 Une catégorie est classée séparément seulement s'il y a au moins cinq (5) attelages au départ de la première manche des catégories Elite ou Vétéran **et trois (3) attelages pour les catégories Junior.**

11. DEPARTS INDIVIDUELS

11.1 Dans les courses à départs individuels, les positions de départ seront déterminées par le tirage au sort, le numéro 1 partant en premier, le numéro 2 partant en second, etc..

11.2 Après la première manche, l'ordre de départ sera déterminé par le temps total de(s) la manche(s) précédente(s), l'attelage le plus rapide partant le premier, le deuxième plus rapide partant le second, etc..

11.2.1 Au choix de l'organisation, à condition que ceci soit indiqué sur la feuille d'inscription ou sur l'invitation, le temps de la manche précédente déterminera l'ordre de départ.

11.2.2 Au choix de l'organisation, les intervalles de départ de la dernière manche peuvent être identiques aux différences des temps totaux des concurrents, de manière à ce que l'ordre dans lequel les concurrents passent la ligne d'arrivée corresponde à leur classement final (« course poursuite »).

11.2.3 Au choix de l'organisation, les concurrents peuvent tous partir en même temps (départ en ligne ou mass start). Si la course comprend des séries, les concurrents de la première série partiront en première ligne, les autres concurrents partiront derrière les premières séries.

11.2.4 Au choix de l'organisation, L'ordre de départ de la deuxième manche et des manches suivantes peuvent être l'ordre inverse des résultats de la manche précédente.

12. DEPARTS DEUX PAR DEUX

12.1 L'ordre de départ de la première manche est déterminé par le tirage au sort avec les numéros 1 et 2 partant ensemble en premier (paire 1), les numéros 3 et 4 partant ensemble en second (paire 2), etc..

12.2 Les positions de départ de la deuxième manche seront déterminées par les temps de la première manche. Au choix de l'organisateur :

a) La paire 1 consistera en le meilleur temps et le second meilleur temps de la manche précédente, la paire 2 consistera en les 3^{ème} et 4^{ème} meilleurs temps de la manche précédente, etc., ou

b) La liste des résultats de la première manche sera divisé en deux groupes, le premier groupe consistant en la première moitié de la liste des résultats et le deuxième groupe en la deuxième moitié de la liste des résultats. La paire 1 consistera en le premier attelage de chaque groupe, la paire 2 consistera en le deuxième attelage de chaque groupe, etc..

12.3 Dans les courses de plus de deux manches, les temps de la manche précédente détermineront l'ordre des groupes de départ en utilisant l'option définie au § 12.2 ci-dessus et choisi pour la deuxième manche.

13. CHRONOMETRAGE ET EGALITE DE TEMPS

13.1 Le chronométrage sera fait au dixième de seconde sans correction si le chronométrage est électronique, à la seconde si le chronométrage est manuel.

13.2 Pour les courses de relais, les temps individuels de chaque concurrent seront notés en plus du temps total de l'équipe de relais.

13.3 Si le temps total de deux attelages est identique, l'ordre de départ de ces attelages sera l'inverse de leur ordre de départ de la manche précédente.

13.4 Les attelages ayant un temps total identique auront le meilleur classement.

13.5 Les primes et/ou récompenses pour les places ex aequo seront combinées et partagées également entre les concurrents ex aequo.

14. DEPART EN LIGNE ET POURSUITE

14.1 L'organisateur pourra prévoir des départs en ligne ou des courses poursuite pour des catégories et/ou des manches spécifiques.

14.2 Départ en ligne (« Mass Start »)

14.2.1 Tous les concurrents de la même catégorie partent en même temps sur la même ligne. Si le nombre de concurrents rend impossible de placer tous les concurrents sur la même ligne, une deuxième ou plus de lignes de départ seront ajoutées. Les concurrents têtes de série, s'il y en a, seront placés sur la première ligne devant les autres.

14.2.2 La zone de départ aura une piste de départ par attelage. La distance entre les pistes de départ sera d'environ 2 mètres. La longueur des pistes de départ sera d'environ 80 mètres et elles se termineront à une ligne marquée.

14.2.3 Il y aura au moins 10 mètres entre chaque ligne de départ, cette distance étant adaptée à la taille des attelages.

14.2.4 Un aide/handler est autorisé pour les attelages de 1 à 4 chiens et deux pour plus de 4 chiens. Le ou les aides seront positionnés sur la gauche de l'attelage. Au moment du départ les

aides resteront totalement immobiles face aux attelages jusqu'à ce que tous les attelages soient passés, sauf annonce différente du Directeur de Course.

14.2.5 Si plus d'aides que prévu au § 14.2.4 est nécessaire, ils devront quitter la zone de départ 30 secondes avant le départ (Identique au § 83.8.3)

14.2.6 Le signal de départ est donné par un starter avec un ou deux drapeaux et un panneau avec un grand 1 (Un). La taille et la couleur du panneau devra être de telle sorte que le chiffre 1 est bien visible par tous les concurrents.

14.2.7 Le starter se tiendra en avant de la zone de départ de manière à être visible par tous les concurrents.

14.2.8 L'ordre de départ est donné de la manière suivante :

14.2.8.1 Une minute avant le départ le panneau « 1 » est montré.

14.2.8.2 Trente (30) secondes avant le départ, le starter lève le bras avec le drapeau au dessus de sa tête.

14.2.8.3 Quinze (15) secondes avant le départ, le starter place le drapeau à l'horizontal.

14.2.8.4 En abaissant rapidement le bras, le starter donne le signal de départ.

14.2.9 Si un attelage part trop tôt, il recevra une pénalité de 30 secondes.

14.2.10 Un juge de course est responsable de vérifier le non respect des règles. Il y aura au moins deux officiels pour vérifier les lignes de départ et au moins deux autres à la fin de la zone de départ.

14.2.11 Les départs en ligne ne sont pas recommandés en Cani-VTT, en Trottrinettes et en kart.

14.3 Poursuite.

14.3.1 La procédure de départ de la première manche d'une course poursuite se déroule comme celle d'une course individuelle.

14.3.2 Dans la seconde manche d'une course poursuite, le gagnant de la première manche part en premier, le deuxième part en deuxième, etc. Les intervalles de départ sont les écarts de temps à l'arrivée de la première manche.

15. POSITION DE DEPART ET TEMPS DE COURSE

15.1 Position de départ.

15.1.1 En « Traîneau », l'avant du traîneau (« brush bow ») déterminera le point de départ de l'attelage.

15.1.2 En « Ski-Dogs » et Canicross, l'attelage complet, le concurrent tenant son/ses chiens par le collier ou le harnais se tiendra avant la ligne de départ jusqu'au signal de départ.

15.1.3 En Trottrinettes (« Scooter »), en VTT ou en Kart, la roue avant déterminera le point de départ de l'attelage et devra se trouver derrière la ligne de départ jusqu'au signal de départ.

15.2 Avant le départ, l'attelage devra marquer un arrêt au point de départ défini au § 15.1.

15.3 Le temps de course pour tous les attelages commencera à l'heure de départ prévu.

15.4 Un attelage qui n'est pas à sa position de départ à son heure de départ ou dans la première moitié de l'intervalle de temps entre son heure de départ prévue et le départ suivant sera déclaré en retard et recevra une pénalité de temps de trois (3) fois l'intervalle de temps prévu pour sa catégorie (pas applicable en Ski-Dogs, voir §68)

15.4.1 Un attelage en retard ne sera pas admis à prendre le départ avant le départ du dernier attelage inscrit dans sa catégorie et ceci après le délai prévu entre deux départs.

15.4.2 S'il y a plus d'un attelage en retard, ceux-ci partiront dans l'ordre initialement prévu à intervalles initialement prévus entre deux attelages.

15.4.3 Si un attelage est en retard pour son deuxième départ prévu pour une manche, il sera disqualifié.

15.5 Si un attelage part plus tôt que son heure de départ et ni le conducteur ou ses aides ne sont fautifs intentionnellement ou par négligence, l'heure de départ sera ajustée en conséquence. (Voir §68.4 pour les catégories Ski-Dogs).

15.6 A l'exception des cas définis au § 15.5 ci-dessus, un attelage démarrant avant son heure de départ prévue recevra une pénalité de trois fois l'intervalle de départ de la catégorie. Son temps de course débutera à l'heure de départ prévu.

16 Un attelage n'ayant pas dégagé la zone de départ (longueur minimum 30 m) avant le départ de l'attelage suivant pourra être disqualifié.

17. Sauf contre indication du Directeur de Course, l'aide dans la zone de départ est autorisée.

18 ARRIVEE.

18.1 Un attelage aura terminé la manche quand le premier chien de l'attelage aura franchi la ligne d'arrivée. D'autres méthodes de chronométrage sont autorisées mais uniquement si les concurrents en ont été officiellement informés avant le premier départ de la course.

18.2 Si un attelage passe la ligne d'arrivée sans son conducteur, l'attelage aura terminé quand le conducteur aura franchi la ligne d'arrivée.

18.3 Quand une zone de départ deux par deux est utilisée pour l'arrivée, les attelages peuvent arriver sur n'importe laquelle des deux pistes de départ.

18.4 L'attelage ayant le meilleur temps total de sa catégorie sera déclaré le vainqueur de cette catégorie.

18.5 En cas d'égalité de temps, quelque soit la position des chiens les deux concurrents seront ex-æquo. (Voir plus haut §13.3)

18.6 La zone d'arrivée, où la priorité au dépassement ne s'applique plus, sera longue de 800 mètres (150 mètres pour les catégories de Ski-Dogs et le Canicross).

III. SUR LA PISTE (Voir aussi Annexe D et E)

19. SUIVRE LA PISTE.

19.1 Chaque attelage et son conducteur doivent couvrir l'intégralité du parcours tel qu'il a été établi par les organisateurs.

19.2 Si un attelage quitte la piste, le conducteur devra ramener l'attelage au point où il l'a quittée.

20. CONDUIRE UN ATTELAGE

20.1 Tout conducteur acceptant de monter sur un véhicule autre que son traîneau sera disqualifié, sauf en cas d'attelage ou de chien en liberté.

20.2 Un conducteur ne doit pas gêner un autre attelage.

20.3 Transporter un passager à n'importe quel moment pendant la course est interdit sauf:

20.3.1 Cas prévu par le règlement de la course.

20.3.2 Pour transporter un autre conducteur dans un cas d'urgence.

21. ASSISTANCE SUR LA PISTE

21.1 Tous les attelages peuvent recevoir la même assistance de la part des commissaires se trouvant à des points précis le long de la piste, dans les conditions autorisées par le Directeur de Course. Seulement dans le cas d'un attelage sans conducteur ou d'un attelage présentant un danger pour lui-même, les autres attelages ou des personnes une action immédiate peut être prise par des officiels ou des spectateurs pour sécuriser l'attelage. Dans tous les autres cas, les officiels ne devront agir qu'à la demande d'assistance du conducteur, assistance limitée au contrôle du ou des chiens ou à tenir le traîneau. Le conducteur devra arrêter son attelage, indiquer clairement de quelle assistance il a besoin et devra garder une attitude correct vis-à-vis des officiels.

21.2 Les concurrents courant dans la même manche peuvent s'entraider de toute manière autorisée par le Directeur de course.

22. ATTELAGE OU CHIEN EN LIBERTE.

22.1 Tous les conducteurs doivent considérer qu'un attelage ou un chien en liberté est en danger.

22.2 Un attelage ou un chien en liberté ne doit pas retarder ou gêner un autre attelage.

22.3 Le conducteur d'un attelage en liberté doit rattraper l'attelage en liberté par les moyens disponibles les plus rapides pour assurer la sécurité de l'attelage.

22.3.1 Dans l'éventualité où le conducteur ne peut pas retrouver son attelage rapidement et en toute sécurité, le conducteur doit accepter de l'aide, y compris par un autre moyen de transport, pour retrouver son attelage. Le refus d'accepter de l'aide peut entraîner la disqualification du conducteur de l'attelage en liberté. Le Directeur de Course déterminera si un conducteur doit être disqualifié.

22.3.2 Toute personne est encouragée à arrêter et à maintenir un attelage en liberté.

22.3.3 Tout compétiteur ayant reçu ou fourni de l'aide pendant la compétition en informera le Directeur de Course immédiatement après avoir franchi la ligne d'arrivée. Le Directeur de Course décidera si l'attelage doit être pénalisé.

22.4 Un attelage en liberté peut reprendre le parcours sans pénalité, à condition que l'attelage ait parcouru la totalité de la piste et que le conducteur n'ait reçu qu'une assistance extérieure autorisée.

23. PRIORITE.

23.1 Dans le cas d'un départ simultané de deux attelages ou lorsque deux pistes se rejoignent, l'attelage dont le chien de tête est le plus en avant a la priorité.

23.2 Lorsque des attelages se croisent en sens inverse sur une même piste,

23.2.1 L'attelage descendant a la priorité.

23.2.2 Sur une piste plate, le Directeur de course déterminera et annoncera avant le début de la course, si c'est l'attelage rentrant ou l'attelage partant qui a priorité.

23.3 Dans la zone d'arrivée où il n'y a plus de priorité (les derniers 800 m ou 150 m suivant la catégorie) aucun attelage n'aura la priorité sur un attelage finissant.

23.4 Pendant une manche d'une course poursuite ou avec un départ en ligne aucun attelage n'aura la priorité sur un autre attelage pendant toute la manche. Néanmoins, aucun attelage ne pourra empêcher un autre attelage de le doubler en bloquant la piste ou en gênant les chiens de l'attelage doublant.

24. DEPASSEMENT.

24.1 Quand un attelage a l'intention d'en dépasser un autre, le conducteur de l'attelage qui va dépasser peut demander le passage quand son chien de tête est à moins de 15 m du traîneau à dépasser.

24.2 L'attelage qui va être dépassé doit laisser le passage à l'attelage dépassant en se mettant sur un coté de la piste et en ralentissant. Si l'attelage dépassant le demande, l'attelage qui va être dépassé s'arrêtera et maintiendra son attelage à l'arrêt. L'arrêt n'est pas obligatoire dans les catégories de Skidog (voir Chapitre Trois, §74) et dans les catégories canicross, cani-VTT et Trottinette (voir Chapitre Quatre § 79.3.5, 80.3.5, 81.3.4).

24.3 Si un attelage qui dépasse s'emmêle à la suite du dépassement, son conducteur peut exiger que le conducteur dépassé s'arrête pendant une (1) minute maximum dans les catégories illimitées ou limitées comprenant 8 chiens ou plus, et une demie (0.5) minute dans les autres catégories. Cette règle ne s'applique pas au Canicross et au Cani-VTT.

24.4 Lorsqu'un attelage a été dépassé, celui-ci ne pourra pas re-dépasser, aussi longtemps que l'attelage devant fera un effort pour maintenir son attelage en progression, avant:

24.4.1 Dans les catégories de plus de huit (8) chiens, au moins quatre (4) minutes ou 1600 mètres.

24.4.2 Dans les catégories de huit (8) chiens ou moins, au moins deux (2) minutes ou 800 m.

24.4.3 Un intervalle moindre si les deux conducteurs sont d'accord.

24.4.4 La règle 24.4 ne s'applique pas au Canicross, au Cani-VTT, à la Trottinette et aux catégories Ski-Dogs.

24.5 Lorsqu'un dépassement a été effectué, l'attelage dépassé, le conducteur de l'attelage dépassé n'est pas obligé de retenir son attelage si l'autre conducteur :

24.5.1 Répare son matériel ou,

24.5.2 Détache ou transfère un ou des chiens d'une position dans une autre dans l'attelage ou

24.5.3 Quitte la piste, avant les distances ou les intervalles de temps prévus au §24.4. Chargé un chien dans le traîneau est équivalent à changer un chien de position dans l'attelage.

24.5.4 Pour le Canicross, le cani-VTT, la Trottinette et les catégories Ski-Dogs tenir le chien n'est pas demandé sauf si le doublement a eu pour conséquence un problème pour le bien-être d'un chien ou un accident du conducteur.

24.6 Un concurrent rattrapant deux attelages ou plus arrêtés ensemble peut les dépasser après s'être assuré que le dépassement n'est pas dangereux pour les attelages à dépasser. Les concurrents arrêtés feront le nécessaire pour libérer la piste pour l'attelage en mouvement.

24.7 Les attelages se suivant doivent maintenir un intervalle d'au moins 15 mètres, sauf dans le cas de dépassement ou dans la zone d'arrivée.

24.8 Lorsqu'un attelage est dépassé dans la zone d'arrivée cet attelage n'a pas à s'arrêter et libérer la piste.

25 TEMPERATURES

25.1 L'organisateur et le Directeur de Course devront, en coopération avec le vétérinaire de course observer les recommandations en Annexe B III et B IV.

IV. COMPORTEMENT

26 RESPONSABILITE ET ESPRIT SPORTIF

26.1 Tout conducteur est responsable du comportement de ses chiens, de son assistant et de lui-même sur le lieu de la course ou sur la piste.

26.2 Le bon sens et l'esprit sportif prévaudront. Si le Directeur de Course juge que le comportement à un moment donné d'un conducteur, d'un assistant ou d'un attelage porte préjudice au sport ou à la course, cet attelage sera disqualifié.

26.3 En principe les chiens en liberté ne sont pas autorisés dans la zone de course. Néanmoins, le Directeur de Course a la possibilité de renoncer à cette règle s'il a la conviction que ceci est dans l'intérêt des attelages et que les conducteurs ont la maîtrise complète de leurs chiens. Ceci signifie que les chiens en liberté ne perturberont pas les autres chiens, le stake-out ou le matériel des participants.

Dans le cas où le Directeur de Course renoncera à cette règle, il en discutera avec l'organisateur et, s'ils sont d'accord, en informera les conducteurs à la première réunion en même temps que les autres règles additionnelles. Si un compétiteur ou un de ses chiens ne respecte pas cette règle il sera pénalisé d'au moins un avertissement.

27 MAUVAIS TRAITEMENTS

27.1 Les mauvais traitements aux chiens avec ou sans instrument sont interdits. Si un conducteur, de l'avis du Directeur de Course, inflige un mauvais traitement à un chien, ce conducteur sera disqualifié.

V. NON RESPECT DES REGLES (Voir aussi Annexe A)

28 RAPPORTS DES OFFICIELS DE COURSE

28.1 Les Officiels de Course doivent signaler verbalement au Directeur de Course les violations du règlement soit personnellement soit par radio immédiatement soit directement après la fin de la manche. Tout rapport verbal sera suivi d'un rapport écrit donné au Directeur de Course en principe dans l'heure qui suit la fin de la manche concernée.

28.2 Le Directeur de Course agira, selon son désir, sur toute violation déclarée et constatée par les Officiels de Course. Il informera le ou les Officiels concernés de sa décision et de l'action future possible.

28.3 Lorsqu'un officiel en charge de faire respecter les règles trouve qu'une règle a été enfreinte, il/elle devra imposer une sanction et rapporter l'incident au Directeur de Course qui peut procéder à une audition.

29 RAPPORTS DES CONCURRENTS

29.1 Les conducteurs, désirant signaler une violation présumée du règlement par un autre concurrent, devront informer le Directeur de Course immédiatement après la fin de la manche de la catégorie dans laquelle l'incident est arrivé. La notification pourra être verbale.

29.2 Le rapport verbal doit être suivi d'un rapport écrit (voir exemple en annexe) donné au Directeur de Course dans l'heure qui suit la fin de la manche de la catégorie dans laquelle la violation présumée a été effectuée.

30 RECLAMATIONS ET AUDITIONS

30.1 Tout conducteur impliqué dans le rapport d'une violation présumée du règlement sera informé de la réclamation par le Directeur de Course et aura accès aux copies des réclamations écrites dès qu'elles seront disponibles et, dans tous les cas, avant qu'une audition soit faite.

30.2 Cette audition sera dirigée par le Directeur de Course.

30.3 Un compétiteur sanctionné par un officiel chargé de faire respecter les règles peut faire appel par exemple en demandant une audition devant le Jury de Course.

31. ACTIONS DISCIPLINAIRES

31.1 Pour toute violation du règlement de course IFSS, le Directeur de Course émettra soit un **avertissement verbal**, soit une **pénalité de 15 secondes**, soit disqualifiera le conducteur et l'attelage de la course.

31.2 Aucune autre action disciplinaire ne pourra être imposée, à moins qu'elle n'ait été spécifiquement définie dans le Règlement de Course ("Race Rules") ou dans les Procédures de Course (« Race Procedures »).

31.3 Les décisions seront annoncées aussi rapidement que possible, mais au plus tard quatre heures avant le départ de la manche suivante.

31.4 Toute action disciplinaire suivant la manche finale de la course sera effectuée avant la cérémonie de remise des prix.

31.5 En cas de test anti dopage, le planning ci-dessus ne s'applique pas pour permettre les recherches et les auditions du laboratoire. Aucune disqualification ou autre action ne sera prise contre le concurrent pour des infractions présumées sur les produits dopants en attendant les résultats des tests.

31.6 Avertissements, **pénalités de 15 secondes** et disqualifications seront inscrits sur les feuilles de résultat. Toutes les sanctions seront inscrites dans le rapport du Directeur de Course avec la référence de la règle concernée.

32. La décision du Directeur de Course est sans recours sauf en cas d'appel rapide fait au Jury d'Appel **si mis en place (voir § 33 et § 34 ci-dessous)** pour les cas concernant la participation à la suite de la manifestation.

33. JURY D'APPEL AUX CHAMPIONNATS CONTINENTAUX ET DU MONDE.

33.1 Toute décision du Directeur de Course mettant en cause la participation d'un participant à la manifestation peut faire l'objet d'un appel au Jury d'Appel de l'IFSS. Cet appel doit être fait aussi tôt que possible après le rendu de la décision. L'Appel doit être fait par écrit en Anglais et doit rappeler l'infraction présumée, la sanction imposée et ce que le contestataire considère comme incorrect et injuste.

33.2 Aux Championnats Continentaux et du Monde, le Jury d'Appel sera constitué de trois ou cinq membres suivant le nombre d'Officiel IFSS désignés pour en faire partie (soit un ou deux officiels désignés par le Président de l'IFSS). Les autres membres du Jury seront des capitaines d'équipes nationales élus par les autres Capitaines d'équipes.

33.2.1 Si deux officiels IFSS sont nommés, trois Capitaines d'équipes seront élus.

33.2.2 Si seulement un officiel est élu, seulement deux Capitaines d'équipe seront élus.

33.2.3 Les deux capitaines d'équipes ayant obtenus le plus de voix après ceux ayant été élus seront des remplaçants dans le cas où un ou deux Capitaines membres du jury devraient refuser leur nomination pour des raisons de conflit d'intérêt dans un appel particulier.

33.2.4 Les Capitaines d'équipes seront élus par un vote à bulletin secret de tous les Capitaines d'équipe. Tous les Capitaines d'équipe sont, en principe, éligibles, et aucune nomination ne sera prononcée avant le vote. Tous les Capitaines d'équipes recevront un bulletin de vote avec la place pour indiquer deux ou trois noms. Les Capitaines peuvent voter pour eux-mêmes mais ne peuvent indiquer qu'un nom pour chaque position. Les Capitaines avec le plus de voix assureront leurs fonctions suivis par les remplaçants.

33.2.5 Le Président désignera l'Officiel IFSS qui présidera le Jury d'Appel.

33.3 En principe les conducteurs et/ou les organisations membres peuvent faire appel de la décision du Comité d'Appel auprès du Comité Disciplinaire de l'IFSS. Néanmoins, au cours d'une épreuve, la décision de Comité d'Appel s'appliquera.

34. JURY D'APPEL AUX MANIFESTATIONS AUTRES QUE LES CHAMPIONNATS CONTINENTAUX ET DU MONDE.

34.1 Dans les manifestations autres que les Championnats Continentaux et du Monde, il est laissé au choix de l'organisateur de mettre en place un Jury d'Appel semblable ou pas. En dernier recours, il peut être fait appel de la décision auprès de l'instance ad hoc de l'organisation membre.

35. ENQUETE ET DECISION DU JURY D'APPEL

35.1 Le jury conduira une enquête nouvelle et indépendante sur les allégations ;

35.2 Le jury rendra une décision suivant une délibération à huis clos. Il peut confirmer, annuler ou modifier la décision du Directeur de Course de quelque manière que ce soit pour obtenir un résultat juste.

35.3 Le jury annoncera sa décision aussi tôt que possible de manière à ne pas interférer avec les manches suivantes de la catégorie concernée.

VI PROTECTION ANIMALE

36. En plus des différentes mesures de protection animale, les règles et procédures suivantes s'appliquent :

36.1 Tous les conducteurs garantiront et seront responsable du bien-être de leurs chiens.

36.2 les manquements aux règles devront être corrigés immédiatement, la règle 27.1 étant décisive (abus sur le chien = disqualification). Les organisateurs et les Directeurs de Course ne devront pas hésiter de rapporter à un niveau supérieur les plus sérieux contrevenants.

37. Moyens de transport

37.1 Les moyens de transport pour les chiens doivent garantir leur protection contre climat (température, vent, pluie, etc.) ainsi que contre les gaz d'échappement.

37.2 Dans le cas du transport d'un ou deux chiens sans box, les chiens ne seront jamais transportés libres et jamais attachés par une ligne au collier. Pour la sécurité des chiens le transport en box sera toujours privilégié.

37.3 Une aération suffisante et une bonne circulation de l'air seront prévues.

38. Box à chien

38.1 Dans le cas de plus de deux chiens, les chiens seront transportés dans des boxes. Ils seront de construction solide et sûre, pour assurer leur sécurité et les empêcher de se sauver.

38.2 La taille des chiens n'étant pas uniforme, les dimensions des boxes ne sont pas précisées. Mais pour des raisons de sécurité les boxes ne doivent être ni trop petits ni trop grands. Le box doit être suffisamment grand pour que le(s) chien(s) puisse(nt) s'étendre, se tenir debout, se retourner et se coucher en boule.

38.3 Dans le cas de pays ayant des réglementations spécifiques officielles pour la taille des boxes, l'organisateur devra, pour une course internationale, publier les éventuelles différences dans l'invitation.

38.4 Les boxes devront être propres et secs. **Le foin ou la paille devra être frais et sec.** Si d'autre matériau est utilisé, il devra être **sec** et tel qu'il ne peut blesser les chiens.

38.5 Les chiens ne seront pas attachés à l'intérieur des boxes.

38.6 Les chiens ne devront pas être laissés longtemps sans surveillance lorsqu'ils sont dans les boxes. Si le conducteur/aide ne peut l'assurer, il prendra les dispositions nécessaires avec une autre personne (et laisser la clé des boxes).

39. Stake-out, etc.

39.1 Les chaînes/câbles de stake-out et les autres moyens d'attaches seront installés de manière confortable pour les chiens leur laissant une certaine liberté de mouvement. Les chiens devront avoir la possibilité de se coucher.

39.2 la chaîne ou le câble auquel le chien est attaché ne devra pas être assez longue pour éviter de s'emmêler avec un autre chien ou pour s'étrangler.

39.3 Tout le matériel devra être en bon état pour éviter de se blesser. Le bout des câbles sera protégé.

39.4 Les chiens au stake-out ou à la chaîne seront surveillés.

39.5 Les conducteurs/aides devront garder propres les stake-out et parkings, ne laisser aucune nourriture et disposer des crottes des chiens et autres détritrus dans les containers prévus à cet effet. Si aucun container n'est disponible, les détritrus devront être emportés et déposés à un autre endroit approprié.

CHAPITRE DEUX

Règles particulières pour les catégories sprint et distance « Traineau »

I. ADMISSIBILITE

40. ELIGIBILITE

Au choix de l'organisation de course, des compétitions peuvent être organisées dans les catégories suivantes :

40.1 Catégories dans les courses de sprint :

Pour l'âge des athlètes voir l'Annexe F.I Age des athlètes pour chaque catégorie.

- 40.1.1 Un attelage de la catégorie **ILLIMITEE (SpU)** comprend au moins sept (7) chiens pour la première manche, et au moins cinq (5) chiens dans les manches.
- 40.1.2 Un attelage de la catégorie **dix (10) chiens (Sp10)** comprend au plus dix (10) chiens et au moins sept (7) chiens dans la première manche et cinq (5) dans les manches suivantes.
- 40.1.3 Un attelage de la catégorie **huit (8) chiens (Sp8)** comprend au plus huit (8) chiens et au moins cinq (5) chiens.
- 40.1.4 Un attelage de la catégorie **six (6) chiens (Sp6)** comprend au plus six (6) chiens et au moins quatre (4) chiens.
- 40.1.5 Un attelage de la catégorie **quatre (4) chiens (Sp4)** comprend au plus quatre (4) chiens et au moins trois (3) chiens.
- 40.1.6
- a) Un attelage de la catégorie **quatre (4) chiens Junior (Sp4J)** comprend au plus quatre (4) chiens et au moins trois (3) chiens.
- b) Un attelage de la catégorie quatre (4) chiens Jeune (Sp4Y) comprend au plus quatre (4) chiens et au moins trois (3) chiens. *Cette catégorie n'est pas une catégorie de Championnat Continental ou du Monde*
- 40.1.7 Un attelage de la catégorie **deux (2) chiens (Sp2)** ne comprend pas plus et pas moins de deux (2) chiens. La règle générale § 2.7 s'applique strictement à la catégorie Sp2. *Cette catégorie n'est pas une catégorie de Championnat Continental ou du Monde.*
- 40.1.8 Un attelage de la catégorie **deux (2) chiens Enfants (Sp2Y)** ne comprend pas plus et pas moins de deux (2) chiens. *Cette catégorie n'est pas une catégorie de Championnat Continental ou du Monde.*
- 40.1.9 Après la première manche et chaque manche suivante, un conducteur peut réduire volontairement la taille de son attelage dans les limites du minimum de sa catégorie.
- 40.1.10 Le Directeur de Course peut réduire la taille d'un attelage qu'il considère trop importante pour le conducteur concerné.

40.1.11FFST

40.1.11.1 Classements pour les chiens pure-race nordiques :

Un classement Pure-race Husky de Sibérie et, le cas échéant Pure-Race Nordique Non Husky sera établi dans chaque catégorie sous réserve que tous les chiens de ces attelages présentent des papiers d'un organisme affilié à la Fédération Cynologique Internationale attestant l'appartenance à la dite race et s'il y a au moins cinq attelages au départ de ces catégories .

40.1.11.2 Catégories Enfants

40.1.11.2.1 Une catégorie Attelage Cadet (12-13ans) comprend au maximum quatre (4) chiens (Sp4J) et au minimum deux (2) chiens (Sp2)

40.1.11.2.2 Une catégorie Attelage Minimale (10-11 ans) comprend au maximum trois (3) chiens (Sp4J) et au minimum deux (2) chiens (Sp2)

40.1.11.2.3 Une catégorie Attelage Pupille (8 et 9 ans) comprend deux chiens (Sp2)

40.1.11.2.4 Surclassement : il pourra être accordé pour les jeunes de la catégorie Attelage Cadet pour courir dans la catégorie Junior (Sp4J)

40.1.11.2.5 Les courses enfants sur neige peuvent se faire sur les mêmes distances que la catégorie sp2, l'organisateur pouvant raccourcir ces distances ou à la demande du directeur de course. Toute piste jugée inadaptée par le directeur de course sera refusée.

40.1.11.2.6 Les enfants participants à l'une de ces catégories devront faire valider un pool de chiens par un formateur agréé (3 en pupille/ 4 en minime et 5 en cadet) en début de saison. On veillera à ce que le gabarit des chiens soit en adéquation avec la morphologie du compétiteur. Le tuteur devra privilégier les chiens bien éduqués et faciles à manipuler.

40.1.11.2.7 Le Directeur de Course fera une réunion des compétiteurs spécifique pour les catégories enfants. Les compétiteurs devront obligatoirement y assister.

40.1.11.2.8 Les enfants courant dans les catégories définies ci-dessus devront obligatoirement porter un casque homologué (voir Note 2) et des gants.

De plus une tenue protectrice adaptée à la pratique des sports de neige sera exigée.

40.2 Catégories en courses de distance

40.2.1 Un attelage de la catégorie **Moyenne Distance six (6) chiens (MD6)** comprend au plus six (6) chiens et au moins quatre (4) chiens.

40.2.2 Un attelage de la catégorie **Moyenne Distance douze (12) chiens (MD12)** comprend au plus douze (12) chiens et au moins huit (8) chiens à la première manche et sept (7) chiens dans les manches suivantes.

40.2.3 Un attelage de la catégorie **Longue Distance huit (8) chiens (LD8)** comprend au plus huit (8) chiens et au moins six (6) chiens à la première manche et au moins cinq (5) chiens dans les manches suivantes.

40.2.4 Un attelage de la catégorie **Longue Distance Illimitée (LDU)** comprend au moins huit (8) chiens à la première manche et au moins sept (7) chiens dans les manches suivantes.

40.2.4.1 FFST Un classement Pure-race Husky de Sibérie et, le cas échéant Pure-Race Nordique Non Husky sera établi dans chaque catégorie sous réserve que tous les chiens de ces attelages présentent des papiers d'un organisme affilié à la Fédération Cynologique Internationale attestant l'appartenance à la dite race et s'il y a au moins cinq attelages au départ de ces catégories

40.2.5 A la demande de l'organisateur, l'IFSS peut décider d'un nombre maximum de chiens dans une catégorie Illimitée. L'invitation doit informer d'une éventuelle limitation.

40.3 Règles additionnelles et optionnelles

40.3.1 L'organisateur peut décider que chaque conducteur aura un pool de chiens dans lequel il pourra choisir avant chaque étape les chiens attelés dans les limites maximum et minimum prévues pour sa catégorie. L'organisation définira le maximum de chiens autorisés dans le pool pour chaque catégorie concernée.

40.3.2 Chaque conducteur déclarera tous les chiens inclus dans son pool. Il ne pourra changer ou ajouter de chiens à son pool lorsque celui-ci aura été déclaré et les chiens marqués.

40.3.3 Un organisateur peut imposer des règles additionnelles pour satisfaire à des conditions locales uniques dans la mesure où elles ne sont pas en conflit avec les intentions de l'IFSS et le bien-être animal.

41 EQUIPEMENT.

41.1 Harnais et lignes

41.1.1 Tous les chiens doivent être attelés en simple ou double file.

41.1.2 Tous les harnais doivent être bien ajustés et rembourrés au moins autour du cou et sur la poitrine. Ils devront être faits de sangle flexible.

41.1.3 Tous les chiens doivent être attachés au trait central qui sera fait d'une ligne non rigide et flexible par une ligne de cou ("neck line") et un trait individuel. Les chiens de tête peuvent courir sans "neck line".

41.1.4 Une neck-line sera utilisée dans la catégorie 2 chiens.

41.1.5 Une ligne de sécurité peut être transportée dans le traîneau mais elle ne peut être utilisée que pour attacher et tenir le traîneau.

41.1.6 Les lignes en chaîne sont formellement interdites. Tout autre type de ligne ne doit pas mettre en danger le bien-être des chiens et est sujet à l'autorisation du Directeur de Course (voir § 7.2).

41.2 Traîneaux

41.2.1 Le traîneau doit pouvoir porter correctement le conducteur et, en cas d'urgence, un passager et doit avoir un panier avec un fond dur d'une surface minimum de 40 cm x 50 cm pour pouvoir porter un chien en toute sécurité.

41.2.2 Le traîneau doit être équipé d'un frein approprié, d'un tapis de freinage en caoutchouc attaché au traîneau par un système rigide permettant de le relever, d'un arceau avant de sécurité ("brush bow"), d'une ancre à neige en catégories Sp2, Sp4 et Sp6, de deux ancres à neige dans les autres catégories et d'un sac à chien ventilé de manière approprié.

41.2.3 Les patins du traîneau ne devront pas avoir des bords métalliques.

41.2.4 Le traîneau peut être remplacé entre les manches (ou étapes) et à des points de contrôle prévus (courses de distance).

41.3 Casques et autres équipements de sécurité

41.3.1 Pour les juniors **et pour la catégorie Sp4 Mass Start (Sp4MS)**, à l'exception des catégories **Canicross et Ski-Dogs**, le port du casque est obligatoire. Pour toutes les catégories, à l'exception des catégories justes mentionnées, le port du casque est fortement recommandé. Le casque devra être d'un modèle approuvé au niveau national. **Le casque peut être rendu obligatoire sur l'invitation par l'organisateur s'il le considère nécessaire pour des raisons de sécurité ou d'assurance.**

41.3.3 Des règles particulières peuvent imposer des équipements de sécurité.

41.4 Autres équipements

Au choix de l'organisateur, d'autres équipements peuvent être imposés. L'invitation listera ces équipements.

II. REGLEMENT DE PISTE (Voir aussi Annexe D III concernant les points de contrôle et les arrêts pour repos)

42. CONDUITE D'UN ATTELAGE

42.1 Le conducteur peut monter sur les patins du traîneau, pédaler ou courir selon son gré.

42.2 Tout chien prenant le départ d'une manche devra la terminer soit attelé, soit transporté sur le traîneau.

42.3 Sur la piste, un chien retiré de l'attelage devra être transporté enfermé dans le sac à chien jusqu'à l'arrivée à moins que des points de dépose aient été prévus le long de la piste et annoncés.

42.3.1 Un chien déposé sera attaché par une chaîne ou un câble pour le maintenir en place jusqu'à ce qu'il soit recueilli par une personne autorisée.

42.3.2 Les chiens déposés seront disqualifiés pour le reste de la course sauf si le conducteur dépose des chiens du pool en suivant les règles de la course. Dans ce cas le conducteur peut, à son choix, utiliser des chiens déposés, à condition que le chien soit en bonne santé. Les chiens malades ou blessés doivent être signalés à un vétérinaire de course.

CHAPITRE TROIS

Règles particulières pour les catégories Ski-Dogs Pulka et Skijoring

I. ADMISSIBILITE

43. Au choix de l'organisateur, des compétitions peuvent être organisées dans les disciplines suivantes :

43.1 Skijoring 1 chien et 2 chiens

43.2 Pulka 1 chien et 1-4 chiens

43.3 Combiné avec des étapes pulka et skijoring

43.4 Relais avec toutes les boucles en pulka, en skijoring ou mélangées.

44. Les catégories (à l'exception du relais) seront divisées entre hommes et femmes s'il y a au moins cinq participants dans chaque catégorie. S'il y a moins de 5 participants par catégorie dans les catégories séparées, hommes et femmes pourront être regroupés en une catégorie.

45. Dans les catégories à plus d'un chien, le conducteur peut réduire son attelage s'il le souhaite. Si l'attelage est réduit, il ne peut pas rajouter de chien dans les étapes suivantes (sauf autorisation du Directeur de Course ou prévu dans les règles additionnelles). Un participant ne peut réduire son attelage qu'entre les étapes.

46. Le Directeur de Course peut réduire la taille d'un attelage s'il le considère trop important pour le coureur.

II. SKIJORING

47. Un attelage de skijoring consiste en un compétiteur en skis relié par l'intermédiaire d'une ligne de trait à un ou deux chiens harnachés.

48. CATEGORIES

Pour l'âge des athlètes voir l'Annexe F.I Age des athlètes pour chaque catégorie.

Au choix de l'organisateur, les compétitions peuvent être organisées dans les catégories suivantes :

48.1 Skijoring Hommes 1 chien (SM1).

48.2 Skijoring Hommes Vétérans 1 chien (SM1V).

48.3 Skijoring Dames 1 chien (SW1).

48.4 Skijoring Dames Vétérans 1 chien (SW1V).

48.5 Skijoring Juniors Hommes 1 chien (SMJ).

48.6 Skijoring Juniors Dames 1 (SWJ).

48.7 Skijoring Hommes 2 chiens (minimum 1 chien, maximum 2 chiens) (SM2).

48.8 Skijoring Hommes Vétérans 2 chiens (minimum 1 chien, maximum 2 chiens) (SM2V).

48.9 Skijoring Dames 2 chiens (minimum 1 chien, maximum 2 chiens) (SW2).

48.10 Skijoring Dames Vétérans 2 chiens (minimum 1 chien, maximum 2 chiens) (SW2V).

48.11 Mid Distance Skijoring Hommes deux chiens (Minimum 1 chien, maximum 2 chiens).

48.12 Mid Distance Skijoring Dames deux chiens (Minimum 1 chien, maximum 2 chiens).

48.13 Des catégories pour les jeunes compétiteurs en dessous des âges prévus aux § 2.3.1.1 peuvent aussi être organisées avec un seul chien.

48.14. FFST

48.14.1 Un classement Pure-race Husky de Sibérie et, le cas échéant Pure-Race Nordique Non Husky sera établi dans chaque catégorie sous réserve que tous les chiens de ces attelages présentent des papiers d'un organisme affilié à la Fédération Cynologique Internationale attestant l'appartenance à la dite race et s'il y a au moins cinq attelages au départ de ces catégories.

48.14.2 Une catégorie skijöring pupille pour les enfants de 8 à 9 ans sur 3km env.

48.14.3 Une catégorie skijöring minime pour les enfants de 10 à 11 ans sur 6km env.

48.14.4 Une catégorie skijöring cadet pour les enfants de 12 à 14 ans sur 9km env.

48.14.5 L'enfant doit être capable de manipuler son chien seul, sur la ligne de départ comme en course.

48.14.6 Une catégorie skijöring Junior pour les jeunes de 15 à 18 ans (distances idem senior)

48.14.7 L'enfant doit être capable de manipuler son chien seul, sur la ligne de départ comme en course. Ce dernier aura donc un gabarit adapté à celui de l'enfant et/ou sera éduqué en conséquence.

49. EQUIPEMENT

49.1 Tous les chiens seront attelés en simple file ou en paire et seront constamment reliés au conducteur par une ligne avec un amortisseur.

49.2 La ligne sera attachée au conducteur par une ceinture (d'au moins 7 cm au niveau de la colonne vertébrale) ou tout autre système de type baudrier. La ceinture aura un crochet ouvert pour permettre la libération rapide de la ligne, ou un mousqueton panique.

49.3 La longueur de la ligne tendue doit être au minimum de 2 m et au maximum de 3 m. Il est interdit d'avoir une partie métallique à la fin de ligne côté conducteur.

49.4 Une ligne de cou entre les chiens doit être utilisée dans les catégories deux chiens.

49.5 Seuls les skis de fond sans carres métalliques et sans spatules pointues dangereuses pour les chiens sont autorisés.

49.6 Les équipements doivent être disponibles pour inspection par les officiels de course avant et après la course.

49.7 Tous les participants doivent s'assurer que leurs équipements satisfont à ces règles.

50. REGLES DE DEPART, SUR LA PISTE ET D'ARRIVEE.

(Voir les règles communes pour les courses Ski-Dogs : § VI, Règles communes de départ, § VII Règles communes sur la piste, § VIII Règles communes d'arrivée).

III. PULKA

51. Un attelage de pulka consiste en un compétiteur en skis relié à une pulka tirée par un ou plusieurs chiens harnachés.

52. CATEGORIES

Pour l'âge des athlètes voir l'Annexe F.I Age des athlètes pour chaque catégorie.

Au choix de l'organisateur, les compétitions peuvent être organisées dans les catégories suivantes :

52.1 Pulka Hommes 1 chien (**PM1**).

52.2 Pulka Dames 1 chien (**PW1**).

52.3 Pulka Juniors Hommes 1 chien (**PMJ**).

52.4 Pulka Juniors Dames 1 chien (**PWJ**).

52.5 Pulka Hommes 1-4 chiens (**PM4**).

52.6 Pulka Dames 1-4 chiens (**PW4**).

52.7 Mid Distance Pulka Hommes un à quatre chiens (Minimum 1 chien, maximum 4 chiens) (MDPM).

52.8 Mid Distance Pulka Dames un à quatre chiens (Minimum 1 chien, maximum 4 chiens) (MDPW).

52.9 FFST

52.9.1 Un classement Pure-race Husky de Sibérie et, le cas échéant Pure-Race Nordique Non Husky sera établi dans chaque catégorie sous réserve que tous les chiens de ces attelages présentent des papiers d'un organisme affilié à la Fédération Cynologique Internationale attestant l'appartenance à la dite race et s'il y a au moins cinq attelages au départ de ces catégories.

52.9.2 Une catégorie pulka pupille pour les enfants de 8 à 9 ans sur 3km env

52.9.3 Une catégorie pulka minime pour les enfants de 10 à 11 ans sur 6km env

52.9.4 Une catégorie pulka cadet pour les enfants de 12 à 14 ans sur 9km env

52.9.5 Une catégorie pulka Junior pour les jeunes de 15 à 18 ans (distances idem senior)

52.9.6 L'enfant doit être capable de manipuler son chien seul, sur la ligne de départ comme en course. Ce dernier aura donc un gabarit adapté à celui de l'enfant et/ou sera éduqué en conséquence.

53. EQUIPEMENT

53.1 Les chiens doivent être attelés en simple ou double file.

53.2 La pulka doit être :

53.2.1 reliée aux chiens les plus proches de la pulka ou du traîneau (« wheel dogs ») par un ou deux brancards solides, de manière qu'il soit impossible à la pulka ou au traîneau de passer sur un chien attelé;

53.2.2 construite de manière à ce que les patins ne soient pas dangereux pour les chiens;

53.2.3 équipée de manière à pouvoir attacher la charge solidement;

53.2.4 équipée d'un frein s'il y a plus de deux chiens ou plus attelés.

53.2.5 équipée d'une ligne de sécurité avec amortisseur.

53.3 Charge totale de la pulka :

53.3.1 Pour un attelage de un (1) chien, la charge totale à porter sera: le poids du chien (arrondi au kilo supérieur) X 0,7. Le poids de la pulka est arrondi au demi-kilo supérieur.

53.3.2 Pour un attelage de deux (2) chiens, la charge totale à porter sera: le poids total des chiens (arrondi au kilo supérieur) X 0,7. Le poids de la pulka est arrondi au demi-kilo supérieur.

53.3.3 Pour un attelage de trois (3) chiens, la charge totale à porter sera: le poids total des chiens (arrondi au kilo supérieur) X 0,6. Le poids de la pulka est arrondi au demi-kilo supérieur.

53.3.4 Pour un attelage de quatre (4) chiens, la charge totale à porter sera: le poids total des chiens (arrondi au kilo supérieur) X 0,5. Le poids de la pulka est arrondi au demi-kilo supérieur.

53.4 La charge comprend: La pulka, les brancards, le ou les harnais, les traits et le lest.

53.5 Le concurrent doit fournir lui-même son lest.

53.6 La ligne sera attachée au conducteur par une ceinture (d'au moins 7 cm au niveau de la colonne vertébrale) **ou tout autre système de type baudrier**. La ceinture aura un crochet ouvert pour permettre la libération rapide de la ligne, ou un mousqueton panique.

53.7 La longueur de la ligne tendue doit être au minimum de 2 m et au maximum de 3 m. Il est interdit d'avoir une partie métallique à la fin de ligne coté conducteur.

53.8 Seuls les skis de fond sans carres métalliques et sans spatules pointues dangereuses pour les chiens sont autorisés.

53.9 Les équipements doivent être disponibles pour inspection par les officiels de course avant et après la course.

53.10 Tous les participants doivent s'assurer que leurs équipements satisfont à ces règles.

54. REGLES DE DEPART, SUR LA PISTE ET D'ARRIVEE.

(Voir les règles communes pour les courses Ski-Dogs: § VI, Règles communes de départ, § VII Règles communes sur la piste, § VIII Règle communes d'arrivée).

IV COMBINE

55. Le combiné est une course de Ski-Dogs consistant en une manche avec une pulka et une manche en skijoring courues par le même attelage.

56. CATEGORIES

Pour l'âge des athlètes voir l'Annexe F.I Age des athlètes pour chaque catégorie.

Au choix de l'organisateur, les compétitions peuvent être organisées dans les catégories suivantes :

56.1 Combiné Hommes 1 chien (**CM**)

56.2 Combiné Dames 1 chien (**CW**)

56.3 Combiné Juniors Hommes 1 chien (**CMJ**)

56.4 Combiné Juniors Dames 1 chien (**CWJ**)

57. EQUIPEMENT

(Voir §49 et 53)

58. REGLES DE DEPART, SUR LA PISTE ET D'ARRIVEE.

Au choix de l'organisateur le Combiné peut être organisé de deux manières différentes :

58.1 Départ en ligne et « pit-stop » (changement sans arrêt du chronomètre)

58.1.1 Le départ de la première manche est réglé par les règles de départ en ligne (§69). Après la première manche, le compétiteur va directement au « pit-stop » dans la zone de changement (voir §59) et change pour le skijoring.

58.1.2 Le temps total de course est le temps depuis le départ en ligne jusqu'à ce que les participants traversent la ligne d'arrivée après la deuxième manche.

58.2 Poursuite.

58.2.1 Après la première manche, les concurrents ont un temps de repos. Ce temps de repos est déterminé par l'organisateur. Les règles de poursuite §14.3.2 déterminent l'ordre de départ de la seconde manche.

58.3 Règle sur la piste (Voir § VII)

58.4 Règle d'arrivée (Voir § VIII)

59. ZONE DE CHANGEMENT DU COMBINE (voir exemple joint en annexe)

59.1 La zone de changement devra être une zone bien identifiée, longueur environ 20 à 50 m, largeur environ 15 m. Elle débute à la ligne d'arrivée et se termine à une ligne marquée en travers de la piste.

59.2 Le chien doit être tenu par le brancard ou le harnais dans la zone de changement.

59.3 Le concurrent devra changer les équipements pour passer de pulka à skijoring (ou l'inverse) dans la zone de changement qui lui aura été attribué et devra laisser les équipements dans cette zone.

59.4 Les concurrents ne pourront pas recevoir d'aide dans la zone de changement.

V. RELAIS SKI-DOGS

60. La course de relais est une course d'une journée, qui implique des équipes de relais composées d'au moins trois participants.

61. Au choix de l'organisateur le relais peut inclure des étapes de :

61.1 Pulka seulement

61.2 Skijoring seulement

61.3 Un mélange de skijoring et de pulka. Dans ce cas l'organisateur précisera à l'avance quelles manches du relais seront courues dans chaque discipline.

62. Chaque participant parcourt la piste une fois. Après la ligne d'arrivée, le participant est remplacé par le participant suivant de son équipe qui prendra alors le départ.

63. L'équipe de relais qui atteint la ligne d'arrivée la première à la fin de toutes les manches est l'équipe vainqueur de la compétition de relais.

64. EQUIPE DE RELAIS

64.1 Les participants d'une équipe de relais représentent, en principe, la même organisation ou le même pays.

Au choix de l'organisation, des équipes composées de représentants de différentes organisations ou pays peuvent être autorisées mais elles ne pourront pas recevoir de titre et de dotation aux Championnats du Monde et Continentaux IFSS.

Note : Les organisations nationales peuvent, durant leurs propres épreuves, décider de récompenser les équipes composées de représentants de plusieurs organisations.

64.2 Seuls les attelages à un chien sont autorisés en course de relais.

64.3 Les équipes de relais peuvent être mixtes, hommes/femmes/juniors.

64.4 Des compétitions de relais séparées peuvent être organisées pour les hommes, les dames et les juniors.

65. INSCRIPTIONS

65.1 Le nom des participants de chaque équipe de relais et leur ordre de départ seront donnés au secrétariat de course au moins 60 minutes avant le départ ou suivant le planning prévu par le Directeur de Course.

66. ZONES DE DEPART, DE CHANGEMENT, D'ARRIVEE ET SUR LA PISTE DE RELAIS (Voir le schéma de la zone de changement en Appendix)

66.1 Les zones de départ, de changement et d'arrivée ne sont pas nécessairement les mêmes.

66.2 La zone de départ est conforme aux règles d'une zone de départ en ligne pour Ski-Dogs (§69)

66.3 La piste de la course de relais doit être conforme aux règles générales d'une piste de Ski-dogs (§ VII).

66.4 Zone de changement.

66.4.1 La zone de changement sera une zone délimitée de 20-50 mètres de long sur 15 mètres de large environ. On préférera que la zone de changement fasse un angle avec la piste entrante (voir exemples en annexe).

66.4.2 La zone de changement commence à la ligne d'arrivée et se termine à une ligne matérialisée en travers de la piste.

66.5 Procédure de changement.

66.5.1 Un officiel donnera un signal (par exemple le speaker annonçant le numéro de dossard) à chaque capitaine d'équipe, lorsqu'un attelage est à environ 1 km de la zone de changement.

66.5.2 Le signal doit être clair pour les capitaines d'équipe, qui seront présents dans un secteur particulier de la zone de changement.

66.5.3 Le participant entrant laissera **lui-même** son chien à un assistant entre la ligne d'arrivée et la zone de changement. **Le chien ne devra être laissé libre à aucun moment.** L'assistant de l'équipe prendra soin du chien.

66.5.4 Le participant continuera dans la zone de changement et touchera de la main le participant suivant de son équipe.

66.5.5 Le changement se fera dans la zone de changement et sera contrôlé par un officiel.

66.5.6 Aucune aide n'est autorisée dans la zone de changement sauf celle déjà prévue dans le

§66.5.3 ci-dessus.

66.6 L'arrivée est conforme aux règles communes d'arrivée (§ VIII).

67. CHRONOMETRAGE DU RELAIS

67.1 Le chronométrage débute à l'ordre de départ "Go" et se termine lorsque le dernier participant de l'équipe atteint la ligne d'arrivée.

67.2 Les temps sont aussi pris au passage de chaque concurrent sur la ligne d'arrivée. En conséquence il est recommandé d'équiper les équipes de relais avec des dossards indiquant le numéro de l'équipe ainsi que l'ordre de départ de chaque membre de l'équipe (1¹·1², etc.).

VI. REGLES COMMUNES POUR LE DEPART DES COURSES LE SKI-DOGS

68. REGLES DE DEPART INDIVIDUEL

68.1 La zone de départ individuel est un bout de piste depuis la ligne de départ de 30 mètres de long minimum et 4 mètres de large.

68.2 Le compétiteur et son/ses chiens devront être en position avant la ligne de départ jusqu'à ce que le signal de départ lui soit donné.

68.3 Les intervalles de départ seront de 30 secondes ou 1 minute.

68.4 Si un équipage part avant le signal de départ, il sera rappelé pour faire un nouveau départ correct. Ce nouveau départ sera autorisé aussi tôt que possible en dehors des 10 secondes précédant ou suivant le départ d'un autre équipage.

68.5 Si un équipage est en retard pour son départ, il sera autorisé à partir dès qu'il est prêt en dehors des 10 secondes précédant ou suivant le départ d'un autre équipage.

68.6 Dans les deux cas ci-dessus le temps sera compté comme si l'équipage était parti à temps, mais le starter notera le temps réel de départ.

69. DEPART EN LIGNE

69.1 Voir les règles générales §14.2 pour les départs groupés et les règles supplémentaires suivantes :

69.2 Tout le long des pistes de départ les compétiteurs tiendront leurs chiens par le collier ou le harnais et garderont les skis et les bâtons parallèles.

69.3 Si un attelage ne se tient pas comme indiqué au § 649.2, il/elle recevra un avertissement. Si, à cause de cette situation un autre compétiteur doit s'arrêter ou est ralenti, l'attelage en faute sera **pénalisé de 15 secondes** ou disqualifié.

70. POURSUITE

70.1 Dans la première manche d'une poursuite, la procédure de départ est comme indiquée au §63 ci-dessus.

70.2 Le compétiteur et son/ses chiens devront être en position avant la ligne de départ jusqu'à ce que le signal de départ lui soit donné.

70.3 Voir les règles générales §14.3 pour le départ d'une poursuite.

VII REGLES DE PISTE COMMUNES POUR LES COURSES DE SKI-DOGS

71. Le conducteur doit suivre son attelage à ski.

72. Le conducteur n'est pas autorisé à entraîner son (ses) chien(s) en courant devant lui (eux) ;

73. Tirer le chien ou le forcer à avancer par quelque moyen que ce soit est formellement interdit. Il est permis d'aider un chien ou l'attelage en tirant ou en poussant la pulka ou le traîneau..

L'aide à abreuver ou nourrir les chiens est autorisée. Le Directeur de Course désignera les endroits de la piste où cette aide est autorisée.

74. Pendant la procédure de dépassement, à la demande "Trail", l'attelage à dépasser devra laisser la place à l'attelage le dépassant en se mettant derrière le/les chiens d'un même côté de la piste. Il ne devra pas patiner et devra garder ses skis et ses bâtons parallèles à la piste.

75. Si un chien devient inapte à courir ou arrête de progresser pour quelque raison que ce soit, le conducteur n'est pas autorisé à terminer la manche.

76. La piste avec des départs individuels devrait être de 4 mètres de large et les 150 derniers mètres seront de 6 mètres de large.

La piste avec des départs en ligne devrait être de 6 mètres de large et les 150 derniers mètres seront de 8 mètres de large.

VIII REGLES COMMUNES POUR L'ARRIVEE DES COURSES DE SKI-DOGS

77. Une balise placée à 150 mètres de l'arrivée définira le début de la zone sans priorité sur laquelle le conducteur de Ski-Dogs et son/ses chiens devront rester sur le même coté de la piste et aucun attelage n'aura la priorité sur un autre attelage finissant. La procédure de dépassement indiquée au §69 ci-dessus ne s'applique pas.

CHAPITRE QUATRE

Règles particulières pour les courses « Dryland » (courses sur terre)

I. ADMISSIBILITE

78.

78.1 Au choix de l'organisateur, des compétitions peuvent être organisées dans les disciplines suivantes :

78.1.1 Canicross

78.1.2 Bikejoring un chien

78.1.3 Trottinette (« Scooter ») 1 et 2 chiens

78.1.4 Kart 4, 6, 8 chiens

78.1.5 Relais Canicross et/ou Scooter et/ou Bikejoring.

78.2 Après la première manche et toutes les manches suivantes, un conducteur peut réduire volontairement la taille de son attelage en respectant le minimum de sa catégorie. Voir aussi § V Catégories Kart.

78.3 Le directeur de course peut réduire la taille d'un attelage s'il considère qu'il est trop grand pour le conducteur considéré.

78.4 Tout chien ayant couru dans une course « Dryland » ne pourra pas courir dans une autre catégorie le même jour sauf si la seconde catégorie est le relais ou le Canicross.

78.5 FFST Les courses hors-neige à l'exception des catégories Canicross et Bikejoring ne sont autorisées que du 1^{er} septembre au 31 mai de l'année suivante.

II. CANICROSS

79. Un attelage de Canicross consiste en un compétiteur, courant seul à pied, et un chien.

79.1 Catégories

Pour l'âge des athlètes voir l'Annexe F.I Age des athlètes pour chaque catégorie.

Au choix de l'organisateur, des compétitions peuvent être organisées dans les catégories suivantes :

79.1.1 Canicross Junior Hommes (DCMJ) et Canicross Junior Dames (DCWJ)

79.1.2 Canicross Elite Hommes (DCM) et Canicross Elite Dames (DCW)

79.1.3 Canicross Vétéran Hommes (DCMV) et Canicross Vétéran Dames (DCWV)

79.1.3.1 FFST : Sur les courses françaises, les coureurs des catégories vétéran ou junior (homme ou femme) sont d'office inscrits également dans la catégorie sénior.

79.1.4 Des relais pour des équipes hommes et femmes.

79.1.5 Des catégories enfants pour des compétiteurs plus jeunes que prévu au § 79.1.1 ci-dessus peuvent aussi être organisées sauf en Championnats.

79.1.5. FFST Catégories Enfants :

79.1.5.1 Une catégorie canicross pupille pour les enfants de 8 à 9 ans sur une distance de 1km.

79.1.5.2 Une catégorie canicross minime pour les enfants de 10 à 11 ans sur une distance de 2km maximum

79.1.5.3 Une catégorie canicross cadet pour les enfants de 12 à 13 ans sur une distance de 3km maximum.

79.1.5.4 Une catégorie canicross Junior pour les enfants de 14 à 16 ans sur une distance de 4km maximum

79.1.5.5 L'enfant doit être capable de manipuler son chien seul, sur la ligne de départ comme en course. Ce dernier aura donc un gabarit adapté à celui de l'enfant et/ou sera éduqué en conséquence.

79.1.5.6 l'âge d'un compétiteur dans une catégorie est celui que l'enfant aura au 31 décembre suivant la saison de course,

79.1.5.7 L'ATTRIBUTION DES TITRES territoriaux se fera à partir de la catégorie junior s'il y a au moins 3 participants au départ.

79.1.5.8 Dans les catégories pupille et minime, un accompagnant pourra suivre l'enfant à pied ou à vélo, il pourra intervenir lorsque cela s'avérerait nécessaire.

79.2 Equipement

79.2.1 Le chien sera en permanence attaché au conducteur par une ligne avec amortisseur. La ligne sera attachée au conducteur par une ceinture (7 cm de largeur au moins au niveau de la colonne vertébrale) **ou autre équipement de type baudrier**. Il est interdit d'avoir toute forme de crochet ou anneau métallique au bout de la ligne coté conducteur. La ligne tendue ne devra pas être inférieure à 2 mètres de long et ne devra pas dépassée 3 m de long.

79.3 Règles de départ, de piste et d'arrivée

79.3.1 Le compétiteur et le chien attendent avant la ligne de départ jusqu'à ce que le signal de départ soit donné.

79.3.2 Le compétiteur n'incitera pas le chien à avancer en courant devant lui et ne le forcera pas à courir de quelque manière que ce soit.

79.3.3 Tirer le chien ou le forcer à avancer par quelque moyen que ce soit est strictement interdit.

79.3.4 Si un chien n'est plus apte à courir ou refuse d'avancer pour quelque raison que ce soit, le compétiteur n'est pas autorisé à finir la manche.

79.3.5 Pendant la procédure de dépassement, l'attelage dépassé laissera le passage à l'attelage dépassant. A l'ordre « TRAIL », le concurrent et son chien sont obligé de rester du même coté de la piste et de ralentir.

79.3.6 S'il y a un départ groupé, tous les compétiteurs de la même catégorie attendront avant la ligne de départ en tenant leur chien par le collier ou le harnais. S'ils ne peuvent tous être sur la même ligne, plusieurs lignes seront prévues. Les compétiteurs en première série seront sur la première ligne.

79.3.7 Règles d'arrivée (voir Règles de Course Chapitre Un, II.18)

III. BIKEJORING UN CHIEN

80. Un attelage de bikejoring un chien consiste en un conducteur pédalant sur un vélo et un chien.

80.1 Catégories

Pour l'âge des athlètes voir l'Annexe F.I Age des athlètes pour chaque catégorie.

Au choix de l'organisateur, des compétitions peuvent être organisées dans les catégories suivantes :

80.1.1 Bikejoring Hommes Juniors (**DBMJ**) et Bikejoring Dames Juniors (**DBWJ**)

80.1.2 Bikejoring Elite Hommes (**DBM**) et Bikejoring Elite Dames (**DBW**)

80.1.3 Bikejoring Vétéran Hommes (**DBMV**) et Bikejoring Vétéran Dames (**DBWV**)

80.1.4 Dans toutes les compétitions, à l'exception des championnats, il pourra y avoir des catégories pour de jeunes enfants. Age recommandé 11 ans.

80.1.5 FFST : Sur les courses françaises, les coureurs des catégories vétéran ou junior (homme ou femme) sont d'office inscrits également dans la catégorie sénior.

80.1.6 FFST

80.1.6.1 Un classement Pure-race Husky de Sibérie et, le cas échéant Pure-Race Nordique Non Husky sera établi dans chaque catégorie sous réserve que tous les chiens de ces attelages présentent des papiers d'un organisme affilié à la Fédération Cynologique Internationale attestant l'appartenance à la dite race et s'il y a au moins cinq attelages au départ de ces catégories

80.1.6.2 Une catégorie bikejöring 1 chien junior pour les enfants de 14 à 16 ans

80.1.6.3 L'âge d'un compétiteur dans une catégorie est celui que l'enfant aura au 31 décembre suivant la saison de course,

80.1.6.4 L'ATTRIBUTION DES TITRES territoriaux se fera à partir de la catégorie junior s'il y a au moins 3 participants au départ.

80.2 Equipement

80.2.1 Le chien sera attaché en permanence au conducteur ou au vélo par une ligne avec amortisseur de plus de 2 m tendue et n'excédant pas 3 m tendue devant le vélo. Si la ligne est attachée au conducteur, elle le sera à une ceinture (7 cm minimum au niveau de la colonne vertébrale) **ou autre équipement de type baudrier**. Il est interdit d'avoir un crochet ou anneau métallique au bout de la ligne coté conducteur.

80.2.2 Le vélo sera muni de freins efficaces sur chaque roue.

80.2.3 Le conducteur portera un casque homologué. Le port de gants est recommandé.

80.2.4 Les pneus cloutés ne sont pas autorisés sur les vélos.

80.3 Règle de départ, de piste et d'arrivée

80.3.1 La roue avant du vélo déterminera le point de départ de l'attelage et sera avant la ligne de départ jusqu'à ce que le signal de départ lui soit donné.

80.3.2 Le compétiteur n'incitera pas le chien à avancer en courant devant lui et ne le forcera pas à courir de quelque manière que ce soit.

80.3.3 Il est strictement interdit de tirer le chien ou de le forcer à avancer par quelque moyen que ce soit.

80.3.4 Si un chien n'est plus en état de courir ou refuse d'avancer pour quelque raison que ce soit, le conducteur ne sera pas autorisé à finir la manche

80.3.5 Pendant la procédure de dépassement, l'attelage dépassé laissera le passage à l'attelage dépassant. A l'ordre « TRAIL », le concurrent et son chien sont obligés de rester du même coté de la piste et d'arrêter de pédaler.

80.3.6 Règles d'arrivée (voir Règles de Course Chapitre Un, II. § 18)

IV. TROTTINETTE (« Scooter »)

81. Trottriette

81.1 Catégories

Pour l'âge des athlètes voir l'Annexe F.I Age des athlètes pour chaque catégorie.

Au choix de l'organisateur, des compétitions peuvent être organisées dans les catégories suivantes :

81.1.1 Trottriette 1 chien Junior (**DS1J**) et Trottriette 1 chien Elite (**DS1**)

Un attelage de scooter un chien consiste en un conducteur progressant sur un véhicule à deux roues de type patinette tiré par un chien.

81.1.2 Dans la mesure où il y a suffisamment de compétiteurs pour les deux catégories, la Trottriette 1 chien sera divisée entre homme (**DSM1**) et femmes (**DSW1**).

81.1.3 Trottriette 2 chiens (**DS2**)

81.1.3.1 FFST Sur les courses françaises, la catégorie DS1 est intégrée à la catégorie DS2

81.1.4 Un attelage de scooter 2 chiens consiste en un conducteur progressant sur un véhicule à deux roues de type patinette tiré par un ou deux chiens.

81.1.5 Les karts légers à trois roues sont autorisés dans la catégorie Scooter 2 chiens.

81.1.6 Dans toutes les compétitions, à l'exception des championnats mondiaux et continentaux, il pourra y avoir des catégories pour de jeunes enfants. Age recommandé 11 ans, maximum 1 chien.

81.1.7 FFST

81.1.7.1 Un classement Pure-race Husky de Sibérie et, le cas échéant Pure-Race Nordique Non Husky sera établi dans chaque catégorie sous réserve que tous les chiens de ces attelages présentent des papiers d'un organisme affilié à la Fédération Cynologique Internationale attestant l'appartenance à la dite race et s'il y a au moins cinq attelages au départ de ces catégories.:

81.1.7.2 Une catégorie scooter 1 est ouverte aux cadets, aux minimes et pupilles.

81.1.7.3 Une catégorie scooter pupille pour les enfants de 8 à 9 ans.

81.1.7.4 Une catégorie scooter minime pour les enfants de 10 à 11 ans.

81.1.7.5 Une catégorie scooter cadet pour les enfants de 12 à 13 ans.

81.1.7.6 Une catégorie scooter Junior pour les enfants de 14 à 16 ans.

81.1.7.7 L'enfant doit être capable de manipuler son chien seul, sur la ligne de départ comme en course. Ce dernier aura donc un gabarit adapté à celui de l'enfant et/ou sera éduqué en conséquence.

81.1.7.8 Dans les catégories pupille et minime, un accompagnant pourra suivre l'enfant à vélo, il pourra intervenir lorsque cela s'avérera nécessaire.

81.2 Equipement

81.2.1 Le chien sera attaché en permanence à la trottinette par une ligne avec amortisseur d'au moins 2.5 m tendue et n'excédant pas 3 m tendue devant la trottinette au repos.

81.2.2 Une ligne de cou sera utilisée dans la catégorie 2 chiens.

81.2.3 La trottinette sera munie de freins efficaces sur chaque roue.

81.2.4 Les roues feront au minimum 30 cm (12 pouces) de diamètre.

81.2.5 Le conducteur portera un casque homologué. Le port de gants est fortement recommandé.

81.2.6 Les pneus cloutés ne sont pas autorisés sur les trottinettes.

81.3 Règle de départ, de piste et d'arrivée

81.3.1 La roue avant du scooter déterminera le point de départ de l'attelage et sera avant la ligne de départ jusqu'à ce que le signal de départ lui soit donné.

81.3.2 Le compétiteur et le scooter resteront toujours derrière le chien.

81.3.3 Si un chien n'est plus en état de courir ou refuse d'avancer pour quelque raison que ce soit, le conducteur ne sera pas autorisé à finir la manche

81.3.4 Pendant la procédure de dépassement, l'attelage dépassé laissera le passage à l'attelage dépassant. A l'ordre « TRAIL », le concurrent et son chien sont obligés de rester du même côté de la piste et de ralentir.

81.3.5 Règles d'arrivée (voir Règles de Course Chapitre Un, II.§ 18)

V. CATEGORIES KART

82. Kart

82.1 Catégories

Pour l'âge des athlètes voir l'Annexe F.I Age des athlètes pour chaque catégorie.

Au choix de l'organisateur, des compétitions peuvent être organisées dans les catégories suivantes :

82.1.1 **Kart 4 chiens (DR4)** : Un attelage Quatre chiens consiste en pas plus de quatre (4) chiens et pas moins de trois (3) chiens.

82.1.2 **Kart 4 chiens Junior (DR4J)** : Un attelage Quatre chiens Junior consiste en pas plus de quatre (4) chiens et pas moins de trois (3) chiens.

82.1.3 **Kart 6 chiens (DR6)** : Un attelage Six chiens consiste en pas plus de six (6) chiens et pas moins de quatre (4) chiens.

82.1.4 **Kart 8 chiens (DR8)** : Un attelage Huit chiens consiste en pas plus de huit (8) chiens et pas moins de cinq (5) chiens.

82.1.5 FFST Un classement Pure-race Husky de Sibérie et, le cas échéant Pure-Race Nordique Non Husky sera établi dans chaque catégorie sous réserve que tous les chiens de ces attelages présentent des papiers d'un organisme affilié à la Fédération Cynologique Internationale attestant l'appartenance à la dite race et s'il y a au moins cinq attelages au départ de ces catégories

82.2 Equipement

82.2.1 Tous les chiens seront attelés en simple ou double file.

82.2.2 Tous les chiens seront reliés au trait central qui sera fait d'une ligne non rigide et flexible par une ligne de cou ("neck line") et un trait individuel à l'exception des chiens de tête qui pourront courir sans « neck line ».

82.2.3 Les karts de la catégorie 4 chiens peuvent être à trois ou quatre roues. Les karts à 4 roues devront être utilisés dans les catégories DR6 et DR8 sauf lorsqu'il est indiqué dans l'invitation que les karts à trois roues sont autorisés dans les catégories autres que 4 chiens. Le diamètre minimum des roues sera de 12 pouces (30 cm).

Tous les karts seront équipés avec :

82.2.3.1 Un frein efficace sur les roues arrière. Des freins sur les roues avant sont recommandés.

82.2.3.2 un frein blocable (frein à main)

82.2.3.3 Une ligne de secours d'environ 3 m de long sera transportée sur le kart pour pouvoir attacher et retenir le kart.

82.2.3.4 Une chaîne ou un câble sera transporté sur le kart pour pouvoir déposer un chien.

82.2.3.5 Le conducteur portera un casque homologué. Le port de gants est recommandé.

82.2.3.6 Les pneus cloutés ne sont autorisés sur les karts.

82.2.4 Les poids minimum suivant sont recommandés pour les karts :

Catégorie 4 chiens : 25 kg

Catégorie 6 chiens : 35 kg

Catégorie 8 chiens : 45 kg

Indépendamment des poids minimum ci-dessus, les karts devront être construits de manière sûre et adaptés au nombre de chiens, être stables et, dans la mesure du possible, garantir la sécurité des chiens et des conducteurs.

82.3 Règles de départ, de piste et d'arrivée

82.3.1 La(les) roue(s) avant détermineront le point de départ de l'attelage et sera avant la ligne de départ jusqu'à ce que le signal de départ lui soit donné.

82.3.2 Le conducteur peut monter sur le kart, pédaler ou courir.

82.3.3 Le compétiteur n'incitera pas les chiens à avancer en courant devant eux et ne les forcera pas à courir de quelque manière que ce soit.

82.3.4 Des points de dépose seront prévus au moins tous les trois kilomètres et peuvent être combinés avec des points de contrôle. Ils seront équipés d'un « stake-out » et d'eau. Les chiens déposés ne pourront pas prendre le départ des manches suivantes. S'il n'y a pas de possibilité de déposer un chien et si un chien n'est plus en état de courir ou refuse d'avancer pour quelque raison que ce soit, le conducteur ne sera pas autorisé à finir la manche. Pour des raisons de sécurité le transport d'un chien sur le kart est strictement interdit dans toutes les catégories.

82.3.5 Pendant la procédure de dépassement, l'attelage dépassé laissera le passage à l'attelage dépassant. A l'ordre « TRAIL », le concurrent et son chien sont obligé de rester du même coté de la piste et de ralentir. A l'ordre « STOP », l'attelage dépassé est obligé de s'arrêter. Le § 23 du Chapitre Un, III, Règles de piste s'applique.

82.3.6 Règles d'arrivée (voir Règles de Course Chapitre Un, II.§ 18)

VI. RELAIS

83. Relais

83.1 Le relais « dryland » est une compétition d'une journée et consiste en 2 manches minimum.

83.2 Le relais peut être :

83.2.1 Relais canicross : Chaque équipe de relais peut inclure des hommes, des femmes, des vétérans, des Elite et des juniors.

83.2.2 Relais mixte/ les manches du relais sont du Canicross et du Bikejoring ou du scooter. Le Bikejoring ou, s'il n'y a pas de Bikejoring, la Trotтинette doit être la dernière manche. Chaque équipe de relais peut inclure des hommes, des femmes, des vétérans, des Elites et des juniors. Des compétitions de relais séparées peuvent être organisées pour les hommes, les femmes et les juniors.

83.3 Chaque participant et chaque chien ne peut courir la piste qu'une fois. Après avoir franchi la ligne d'arrivée le concurrent passe le relais au participant suivant de l'équipe qui peut alors prendre le départ.

83.4 L'équipe qui atteint la ligne d'arrivée en premier après avoir parcouru toutes les manches est le vainqueur de la compétition de relais.

83.5 Equipe de relais

83.5.1 Les participants d'une équipe de relais doivent représenter la même organisation ou le même pays. L'organisation peut autoriser des équipes mixtes d'organisations ou de pays mais ces équipes ne feront pas partie de la liste officielle des résultats.

83.5.2 Seuls des attelages à un chien sont autorisés en relais.

83.6 Inscriptions

Le nom des participants de chaque équipe de relais et leur ordre de départ sera fourni au bureau de course au moins 60 minutes avant le départ ou à toute autre heure définie par l'organisation.

83.7 Zone de départ, de changement et d'arrivée en relais

83.7.1 Le départ, le changement et l'arrivée peuvent ne pas être au même endroit.

83.7.2 Zone de départ :

83.7.2.1 La zone de départ sera identique à une zone de départ en ligne de Canicross.

83.7.2.2 La longueur de la zone de départ sera d'au moins 50 mètres et se terminera à une ligne au sol.

83.7.3 Zone de changement :

83.7.3.1 La zone de changement sera délimitée d'environ 10 à 30 mètres de long et environ 10 mètres de large. Il est pratique que la zone de changement fasse un angle avec la piste d'arrivée pour éviter que la piste de sortie de zone soit alignée avec la piste d'arrivée.

83.7.3.2 La zone de changement commence à la ligne d'arrivée et se termine à une ligne au sol.

83.8 Procédure de départ du relais

83.8.1 Les premiers relayeurs partent en même temps

83.8.2 Chaque participant et son chien restent avant la ligne de départ

83.8.3 Les aides des équipes quittent la zone de départ 30 secondes avant le départ.

83.8.4 Le participant doit tenir son chien par le harnais jusqu'au signal de départ.

83.8.5 Le signal de départ est donné par le starter avec un drapeau.

83.8.6 Le starter se tient face à la zone de départ de telle sorte que les participants puissent le voir.

83.8.7 L'ordre de départ est donné de la manière suivante :

83.8.7.1 Une minute avant le départ, un panneau « 1 » est montré.

83.8.7.2 Trente (30) secondes avant le départ le starter place son bras avec le drapeau au dessus de la tête.

83.8.7.3 Quinze (15) secondes avant le départ, le starter place son bras avec le drapeau à l'horizontal.

83.8.7.4 « Go », le starter baisse rapidement le bras avec le drapeau.

83.9 Restrictions

Si un participant part trop tôt, il recevra une pénalité de temps de 30 secondes.

83.10 Procédure de changement.

83.10.1 Un officiel donnera un signal (par exemple le speaker annonçant le numéro de dossard) à chaque capitaine d'équipe, lorsqu'un attelage est à au moins 500 mètres de la zone de changement.

83.10.2 Le signal doit être clair pour les capitaines d'équipe, qui seront présents dans un secteur particulier de la zone de changement.

83.10.3 Un participant entrant donnera personnellement son chien à un assistant de l'équipe aussi tôt après avoir passé la ligne d'arrivée. Le chien ne devra jamais être laissé libre. L'assistant de l'équipe devra s'occuper du chien.

83.10.4 Le passage de relais ne pourra pas se faire tant que le chien ne sera pas tenu par l'assistant.

83.10.5 Le participant continuera dans la zone de changement et touchera de la main le participant suivant de son équipe.

83.10.6 Le changement se fera dans la zone de changement et sera contrôlé par un officiel.

83.10.7 Un assistant n'est autorisé dans la zone de changement, que pour les relayeurs Bikejoring et Trottinette partant. Les assistants ne devront pas gêner les autres concurrents partant.

83.11 La piste d'une course de relais

Toute la piste devrait et les derniers 150 mètres devront être assez large pour deux participants Bikejoring (minimum 6 mètres).

83.12 Chronométrage du relais

83.12.1 Le temps est mesuré depuis le signal de départ « Go » jusqu'à l'arrivée du dernier concurrent de l'équipe

83.12.2 le temps est aussi mesuré au passage de chaque participant sur la ligne d'arrivée.

VII. DISTANCES

84. Voir Annexe D II.

VIII. TEMPERATURES

85. Voir Annexe B III

IX. AGE DES CHIENS

86. Les chiens devront avoir au moins 12 mois le premier jour de la compétition en Canicross et Kart et 18 mois en Bikejoring et Trotinette.

ANNEXE

A. APPLICATION DES REGLES

A.I. OFFICIELS DE COURSE

1. Les juges de course ont la charge de l'application des règles de course pendant la manifestation. Les responsables de l'application des règles doivent être désignés et doivent exercer leurs responsabilités en accord avec les règlements IFSS pour les Officiels.
2. Les Juges devraient posséder une licence de juge IFSS mais doit avoir une licence de juge d'une instance reconnue par l'IFSS.
3. Deux des juges de course seront nommés respectivement Race Marshal (Directeur de Course) et Chef Juge. Le Directeur de Course a l'autorité suprême et la responsabilité suprême sur la manifestation. Il est le seul Officiel pouvant décider d'une disqualification.
4. Tous les juges de course ont la pleine autorité pour l'application des règles, dans les limites prévues.
5. Les références au Directeur de course dans les règlements IFSS s'appliquent aussi aux juges de courses, si appropriés.
6. Un juge de course peut déléguer une partie de ses responsabilités à un Officiel désigné, sauf pour celles imposant des mesures punitives.
7. Aux Championnats du Monde et aux Championnats continentaux, aucun Juge de course ne peut être un concurrent. Pour les autres épreuves le Directeur de Course ne peut pas être un concurrent mais les autres juges le peuvent. Dans ce cas, ils ne jugeront pas dans la catégorie dans laquelle ils sont inscrits et ne prendront pas part aux délibérations concernant ces catégories.
8. Les détails sur les nominations et les obligations des juges IFSS sont disponibles sur les Règlements et procédure de certification des Juges de Course IFSS qui sont aussi intéressants et concernent les organisateurs et les membres de l'organisation.

A.II. JURY DE COURSE ET JURY D'APPEL (voir aussi les Règles de Course § 28 à 35)

9. Les juges de course constitueront le Jury de Course de la manifestation. Le Directeur de Course sera le Président du Jury de Course.
10. Le Jury de Course sera convoqué par son président
 - 10.1 lorsqu'il est demandé par l'un de ses membres
 - 10.2 pour une audition
 - 10.3 pour étudier une violation des règles qui peut entraîner une disqualification.
11. Le Jury de Course décide si ses délibérations seront tenues à huit clos ou pas.
12. Le Jury de Course décide sur le choix éventuel des pénalités dans tous les cas qui lui sont présentés. Le Président du Jury a une voix prépondérante en cas d'égalité. Dans le cas d'une disqualification, le Président peut voter différemment avec sa voix prépondérante.
 - 12.1 Dans des Championnats du Monde et Continentaux, le Jury d'Appel peut être demandé par un capitaine d'équipe lorsqu'une décision du Directeur de Course empêche la participation d'un concurrent à la manifestation.
 - 12.2 Le Jury d'Appel consiste en 3 ou 5 membres suivant le nombre d'officiels nommés pour en faire partie (un ou deux nommés par le Président de l'IFSS). Les autres membres du Jury d'Appel seront des capitaines d'équipe élus à cette fonction par les autres capitaines d'équipe.

A.III. SANCTIONS

13. Si la règle transgressée n'impose pas une réaction sans condition, le choix des sanctions sera :
 - 13.1 Avertissement : pour une infraction mineure au règlement ou une négligence qui ne donne pas un avantage significatif au concurrent, n'entraîne pas un désavantage significatif pour les autres concurrents et n'est pas nuisible au sport.
 - 13.2 Pénalité de 15 secondes : pour une infraction aux règles de course mais pas sérieuse au point d'entraîner une disqualification.
 - 13.3 Disqualification :

13.3.1 Lorsque le compétiteur transgresse volontairement ou par grosse négligence les règlements de course lui donnant un avantage ou donnant aux autres concurrents un désavantage.

13.3.2 En cas de récidive, lorsque le concurrent a déjà reçu un avertissement ou **une pénalité de 15 secondes** pour la même faute ou une faute similaire.

13.3.3 En cas de faute répétée, montrant que le compétiteur n'est pas capable ou n'a pas la volonté de tenir compte des règlements de course.

13.3.4 En cas de maltraitance d'un chien avec ou sans instrument.

13.3.5 Disqualification de temps. Une éventuelle disqualification de temps devra être inscrite sur la feuille d'inscription ou sur l'invitation, indiquant le facteur appliqué et les catégories concernées. Si une disqualification de temps s'applique et le temps limite est dépassé, l'attelage ne sera pas autorisé à concourir dans les manches suivantes.

14. Autres procédures de sanction

14.1 Le fautif recevra une courte information écrite. Une réprimande peut être verbale.

14.2 Un concurrent recevant une pénalité d'un juge peut faire appel en demandant à être entendu par le Jury de Course.

B. ADMISSIBILITE

B.1 INSCRIPTIONS

15. La course doit être ouverte pour l'inscription de tout membre des fédérations membres de l'IFSS, à l'exception de ceux refusés par l'organisateur pour raison valable. Les organisateurs peuvent ouvrir leurs courses à des conducteurs membres d'organisations non affiliées à l'IFSS s'ils pensent que cela sera bénéfique au sport et à l'IFSS. Les participants aux Championnats du Monde doivent être désignés par leurs fédérations nationales membres de l'IFSS.

16. Une inscription pour une course doit être présentée avant le début de la course, selon les modalités de délais déterminées par l'organisation de la course. Voir aussi La Règle de Course § 1.1.4.

17. La participation de personnes handicapées doit être encouragée. Mais leur participation ne devra pas gêner ou mettre en danger les autres compétiteurs ou les chiens du conducteur handicapé. Le Directeur de course devra décider de la participation possible d'un conducteur handicapé et, si nécessaire, d'un aide et devra toujours inspecter l'équipement. La sécurité générale du conducteur handicapé et de ses chiens devra prévaloir sur tout autre considération. Si le Directeur de course considère qu'il serait utile au conducteur handicapé et à la course que celui-ci prenne le départ à la fin de la catégorie, il pourra le faire pour toutes les manches de la course mais l'attelage sera classé suivant son temps total.

Note. Il est possible aussi que le conducteur handicapé prenne le départ un certain temps avant le premier attelage, mais il y a le risque de gêner des attelages le dépassant en cas de problème et le conducteur handicapé peut avoir l'impression d'être plus ou moins en dehors de la course. En partant le dernier il a la possibilité de doubler un ou plusieurs attelages.

B.II. MALADIES

18. Les vétérinaires de course sont présents pendant la course pour contrôler la santé et le bien-être de tous les chiens, conseiller les conducteurs dans les soins médicaux pour leurs chiens et fournir les traitements aux chiens déposés, si nécessaire.

19. Le vétérinaire de course, en coopération avec le Directeur de Course ou le juge de course peut décider qu'un chien n'est pas en état de prendre le départ ou de continuer dans la course et de retirer le chien de la course pour des raisons médicales ou autres. Si le vétérinaire de course diagnostique une maladie contagieuse sur un chien présent sur la zone de la course, le chien sera disqualifié et le compétiteur devra quitter la zone de la course immédiatement avec tous ces chiens.

20. Tous les chiens participants à une course doivent être vaccinés suivant les instructions du Comité IFSS de la protection animal.

Le Chef Vétérinaire de l'IFSS a, par sa recommandation du 16 avril 2007, suggéré que les vaccinations obligatoires soient contre la rage, la parvovirus, la maladie de Carré et les toux des chenils (virus bordetella parainfluenza, adenovirus2 canin) .

Tous les chiens devraient être vaccinés dans les 12 mois et, dans tous les cas, au moins 21 jours avant la course dans le cas de primo vaccination. Les vaccinations doivent être effectuées en accord avec les règlements du pays hôte de la course.

B.III. TEMPERATURE POUR LES COURSES « DRYLAND ». RECOMMANDATIONS

21. Pour les courses « Dryland », un thermomètre et un hygromètre seront placés à l'ombre sur l'aire de départ, d'une façon visible et à 50 cm du sol.

22. Les températures minima et maxima et le degré d'humidité seront relevés tout au long de l'épreuve.

23. Suivant les minima et maxima, les conditions de piste, et les circonstances locales (humidité) les recommandations suivantes sont fournies pour que l'organisation de course et le Directeur de Course prennent les décisions pour le bien-être des chiens:

23.1 Température inférieure à 18°C pour le Canicross et 16°C pour les autres catégories et une humidité inférieure à 85% : Compétitions normales

Température supérieure à 16°C, mais inférieure à 18°C Les distances ne devront pas excéder les minima autorisés au D.II § 49 ci-dessous. Cette température maximum est relevée à 22°C pour le « Bikejoring » et 25°C pour le Canicross.

Température supérieur à 18°C, mais inférieure à 22°C La distance ne dépassera pas 1,5 km (démonstration) à l'exception du « Bikejoring » et du Canicross (voir D II § 49 ci-dessous).

Température à partir de 22°C Interdiction d'atteler à l'exception du Canicross (voir D II § 49 ci-dessous).

23.2 Dès que la température atteint 18° C, le directeur de Course devra provoquer une réunion avec le(s) vétérinaire(s) officiel(s) afin de décider l'arrêt provisoire ou définitif de la compétition. L'avis du vétérinaire restera prépondérant en cas de divergence d'opinion. Le bien-être animal devra toujours être le facteur de décision dominant.

23.3 Suivant les conditions de piste (par ex. section importante au soleil) ou tout autre facteur, le Directeur de Course pourra imposer des distances plus courtes ou tout autre mesure en faveur du sport, même si les températures maximales ci-dessus ne sont pas atteintes.

B.IV. TEMPERATURE BASSE EXTREME POUR LES COURSES SUR NEIGE. RECOMMANDATIONS

24. Dans le cas de températures extrêmement basses, le jury avec l'organisateur et les capitaines d'équipe décideront si la course doit être annulée, retardée ou raccourcie. Les standards nationaux seront pris en compte dans la décision finale.

C. DEPART ET D'ARRIVEE

C.I. INTERVALLES DE DEPART

25. Les intervalles de départ sont de:

25.1 une demie (1/2) ou une (1) minute pour les catégories Ski-Dogs, Bikejoring, Canicross et Trottinette 1 chien.

25.2 une (1) ou deux (2) minutes dans les catégories de 8 chiens et moins et les catégories Trottinette.

25.3 deux (2) ou trois (3) minutes dans les catégories de 10 chiens ou plus.

26. Options

26.1 L'organisateur peut décider d'utiliser des intervalles de temps plus long pour la première manche et plus court pour les manches suivantes.

26.2 L'organisation de course peut décider de départs groupés (en ligne, mass start).

26.3 L'organisateur peut décider que les concurrents partiront pour la dernière manche de la course à des intervalles égaux à leur différence de temps, arrondis à la seconde supérieure, entre lui-même et son prédécesseur (poursuite).

C.II. RELAIS

27. Un relais est une compétition entre des équipe de relais comprenant au moins trois attelages courant la même piste l'un après l'autre. Aucun conducteur ni aucun chien ne pourra courir plus d'une manche.

28. Le départ du relais sera un départ en ligne (mass start). Les conducteurs de la première manche partiront cote à cote sur la ligne de départ.
29. Dans les course de relais, le numéro 1 partira en position centrale sur la ligne de départ, le numéro 2 aura la position à droite du numéro 1, le numéro 3 la position à gauche du numéro 1, etc.
30. La zone de départ sera de préférence assez large pour permettre à tous les conducteurs de la première manche d'être cote à cote. Si ceci n'est pas possible, les attelages suivants partiront d'une deuxième ligne au moins 5 mètres derrière la première ligne et suivant le même système que décrit au § 76. S'il y a des séries, la première série ne sera pas plus importante que le nombre de places disponibles sur la première ligne.
31. La zone de départ restera aussi large sur une distance d'au moins 100 m (30 m pour le relais canicross) et ira en se rétrécissant jusqu'à la largeur normale de la piste sur 100 autres mètres (30 m pour le canicross).
32. La zone de changement couvrira une distance d'au moins 30 m depuis la ligne d'arrivée et devra avoir une largeur minimum de 10 m. En Ski-Dog, la zone de changement devrait faire un angle de 45 à 90° avec la ligne d'arrivée.

D. LA PISTE

D.I. EXIGENCES POUR LA PISTE

33. La piste doit être sûre pour les chiens et les conducteurs. Pendant la préparation de la piste, il sera particulièrement fait attention aux virages et aux sections en descente. La totalité de la piste sera préparée en fonction des attelages participants les plus rapides et les plus grands.
34. La piste ne devrait pas se croiser elle-même. Les attelages peuvent suivre la même piste une deuxième fois, auquel cas le parcours ne devra pas repasser par les zones de départ et d'arrivée. Si on ne peut ne pas éviter que le parcours suive la même piste plus de deux fois, l'organisateur devra l'annoncer avant la course dans l'invitation. La non-application de cette règle n'est autorisée qu'en cas de circonstances imprévues.
35. Les pistes doivent, autant que possible, être larges pour faciliter le dépassement.
36. Il y aura suffisamment d'espace entre les pistes pour que les attelages ne se distraient les uns les autres.
37. Les pistes seront cachées des parkings.
38. Les pistes ne devraient pas croiser une route sur le même niveau. Si ceci ne peut être évité, il faudra obtenir préalablement la permission de bloquer la route. Un contrôle sûr sera sur place et la piste croisera la route perpendiculairement.
39. Dans les courses de traîneau de sprint, la piste sera dessinée en favorisant la vitesse et devra être suffisamment large pour permettre à deux attelages de se doubler.
40. La zone de départ doit avoir au moins 30 m de long et être aménagée de sorte qu'un attelage entier puisse être retiré de la piste.
41. La zone d'arrivée doit avoir au moins 800 m de long (150 m en Ski-Dogs et en Canicross), être assez large pour doubler et ne pas avoir de virage brusque.
42. Les lignes de départ et d'arrivée doivent être clairement visibles.
43. Sur neige, les pistes des catégories Ski-Dog seront, autant que possible, différentes des pistes de traîneau.
44. Les pistes des catégories Ski-Dog seront préparées sur un terrain vallonné avec l'objectif d'être aussi un test des qualités de skieur des concurrents. Elles seront assez large pour que deux skieurs puissent patiner cote à cote dans la zone d'arrivée et qu'un skieur puisse patiner pour doubler un skieur les skis parallèles sur le reste de la piste.
45. Dans les courses « Dryland » il y aura des points d'eau au moins tous les 3 km le long de la piste pour permettre aux chiens de boire et de se rafraîchir.

46 Course de distance

46.1 Si les conditions atmosphériques, de l'avis du Directeur de Course ou de l'organisateur, imposent que la course ne soit pas courue selon les critères de base pour le sport. La course peut être retardée. Si ces conditions apparaissent après le départ, la course peut être « gelée » temporairement. Ceci devra s'effectuer à un point de contrôle ou en avant de du premier concurrent. Tous les concurrents devront être retenus pendant un temps identique.

46.2 L'organisateur et le Directeur de Course devront informer sans délais inapproprié les conducteurs des décisions et des raisons en accord avec le § 46.1.

46.3 Arrêts obligatoires

46.3.1 Les courses ayant une distance totale de 300 à 600 km devront avoir au total au moins 8 heures d'arrêt obligatoire réparties au choix de l'organisateur local.

46.3.2 Les courses ayant une distance totale de plus de 600 km devront avoir au total au moins 12 heures d'arrêt obligatoire réparties au choix de l'organisateur local.

D.II. DISTANCES

47. Courses de sprint et de Ski-Dogs

46.1 Les distances de chaque manche n'ont pas besoin d'être identiques chaque jour d'une course, mais la plus courte devra être courue en premier. Les longueurs des manches suivantes ne devront pas dépasser 150 % de la longueur de la piste du premier jour. Les longueurs maximum et minimum possible seront indiqués sur l'invitation.

47.2 **Distances minima et maxima:**

47.2.1 Distances minima et recommandées:

Cat. Illimitée: 20 km (12.5 miles). Recommandation : 20 km (12.5 miles) jusqu'au dernier week-end plein de janvier et 24 km (15 miles) ensuite;

Cat. 8 et 10 chiens: 14 km (9 miles). Recommandation : 14 km (9 miles) jusqu'au dernier week-end plein de janvier et 16 km (10 milles) ensuite;

Cat. 6 chiens: 9 km (6 miles). Recommandation : 9 km (6 miles) jusqu'au dernier week-end plein de janvier et 12 km (7.5 milles) ensuite;

Cat. 4 chiens: 6 km (4 miles). Recommandation : 6 km (4 miles) jusqu'au dernier week-end plein de janvier et 8 km (5 miles) ensuite;

Cat. 2 chiens : 5 km (3.2 miles)

Ski-Dogs: 5 à 25 km (3.1 à 15.6 miles) pour les Dames et 10 à 25 km (6.2 à 15.6 miles) pour les Hommes.

47.2.2 Conditions spéciales

Si des circonstances particulières obligent à réduire ou à augmenter la longueur des pistes, cette diminution ou cette augmentation ne pourra être supérieure à 25 % dans chaque catégorie.

48. Courses de distance

Pour toutes les catégories :

Moyenne distance:

Toutes les catégories :

Entre 80 et 250 km (50 to 156 miles) avec, en principe, une moyenne de 40 km (25 miles) minimum par étape pour les courses de plusieurs étapes.

48.1 FFST Les épreuves de mie-distance auront des pistes développant un minimum de 30 km et 100 km au plus

Longue distance :

Plus de 250 km (156 miles) avec, en principe, une moyenne de 80 km (50 miles) minimum par étape pour les courses de plusieurs étapes.

49. Catégories Dryland - Distances (par manche ou étape) :

49.1 Canicross senior et vétérans: minimum 2 km, maximum 8 km (1.2 à 5 miles)

49.2 Canicross juniors: minimum 1 km, maximum 4 km. (0.6 à 2.5 miles)

49.3 Relais (chaque manche): minimum 0,5 km, maximum 4 km (0.3 à 2.5 miles)

49.4 Bikejöring 1 chien : minimum 2 km, maximum 10 km (1.2 à 6.2 miles)

49.5 Scooter 1 chien: minimum 2 km, maximum 8 km (1.2 à 5 miles)

49.6 Scooter 2 chiens: minimum 2 km, maximum 8 km (1.2 à 5 miles)

49.7 Catégorie 4 chiens: minimum 4 km, maximum 8 km (2.5 à 5 miles)

49.8 Catégorie 6 chiens: minimum 5 km, maximum 10 km (3.1 à 6.2 miles)

49.9 Catégorie 8 chiens: minimum 5 km, maximum 12 km (3.1 à 7.5 miles)

D.III POINTS DE CONTROLE ET ARRETS REPOS

50. Camps et arrêts repos

50.1 Les débris ne doivent être laissés le long de la piste mais transportés à l'arrivée, les points de contrôle ou déposés le long de la piste comme prévu par l'organisateur.

50.2 Les camps et les arrêts repos doivent être établis bien en dehors de la piste. Les chiens et les équipements ne peuvent être laissés sur la piste et le conducteur ne doit pas rester sur la piste plus que nécessaire.

50.3 Les points de contrôle, les camps et les arrêts repos doivent être laissés propres et nettoyés avant de repartir.

51. Points de contrôle

51.1 Les conducteurs doivent reporter aux points de contrôle avant de continuer.

51.2 Dans le cas où une permanence ne serait pas assurée à un point de contrôle et si l'organisateur n'a pas donné d'instruction pour un tel cas, le conducteur fera son possible pour éventuellement prouver qu'il est passé au point de contrôle et prévendra les officiels du prochain point de contrôle.

51.3 Chiens déposés

51.3.1 Les chiens enlevés de l'attelage ne peuvent être déposés qu'aux points de contrôle désignés.

51.3.2 Les chiens déposés doivent être identifiés avec

- Le nom du conducteur et son numéro de dossard

- la raison de la dépose

51.3.3 Les chiens déposés seront attachés avec une chaîne ou similaire jusqu'à ce qu'ils soient récupérés.

51.4

51.4.1 Le Directeur de Course, un officiel autorisé ou un vétérinaire peut retenir un attelage pour réparer ou remplacer un équipement non sûr pour le conducteur et/ou ses chiens.

51.4.2 Le Directeur de Course, un officiel autorisé ou un vétérinaire peut retenir un attelage temporairement pas en état de continuer.

51.4.3 Le Directeur de Course, un officiel autorisé ou un vétérinaire peut retirer un attelage ou des chiens pas en état de terminer la compétition.

51.5 Lorsqu'un conducteur arrive à un Point de contrôle avec moins de chiens dans l'attelage que le minimum requis, l'attelage sera disqualifié. Le Directeur de Course, un officiel autorisé ou un vétérinaire déterminera dans quelle mesure l'attelage peut continuer jusqu'à un endroit où l'attelage pourra être évacué.

51.6 Les propositions pour le logement, etc., des chiens et des conducteurs devront être identiques pour tous les participants.

51.7 Provisions et équipement

51.7.1 Au choix de l'organisation, les participants peuvent, avant la course, déposer des provisions et des équipements à des points de contrôle.

51.7.2 L'organisateur détermine à quels points de contrôle ces déposes peuvent être effectuées et dans quelles conditions.

51.7.3 Ces provisions n'ont aucun effet sur les équipements obligatoires à transporter dans le traîneau.

51.7.4 Une course peut avoir des équipements obligatoires différents. La liste sera publiée dans le règlement de la course.

E. BALISAGE

E.I. INFORMATIONS GENERALES

52. La piste doit être marquée avec un nombre suffisant de balises bien visibles, placées de manière qu'il n'y ait aucun doute pour le conducteur sur la direction à prendre.

53. Toutes les balises auront au moins 25 cm de diamètre ou de côté.

54. Un seul côté des balises sera coloré afin d'indiquer la bonne direction de parcours.

55. Les balises doivent être placées à environ 1 m du bord de la piste et entre 60 et 120 cm au-dessus de la surface de la piste.

56. Toutes les balises doivent être visibles d'aussi loin que possible et d'au moins 50 m.

57. Les balises spécifiques à certaines catégories seront marquées avec l'identification de la ou des catégorie(s) ou la distance totale pour la catégorie concernée en caractères blancs au centre de la balise.

L'information sur la distance parcourue sera indiquée par un nombre noir sur un panneau blanc placé au-dessus d'une balise bleue sur le même piquet.

L'identification des catégories sera clairement visible et lisible par les concurrents. Le mode d'identification utilisé sera expliqué à la réunion des concurrents avant la course.

58. L'information sur la distance restant à parcourir sera indiquée par un nombre négatif noir sur un panneau blanc placé au-dessus d'une balise bleue sur le même piquet.

59. Les balises ne doivent pas être placées de manière dangereuse pour les chiens ou les conducteurs. De même les matériaux utilisés ne seront pas dangereux.

E.II. BALISES ROUGES (virages ; de forme ronde)

60. Les balises rouges doivent être utilisées à toutes les intersections et croisements où s'effectue un changement de direction. Les balises doivent être placées à environ 20 m. avant le point en question du côté de la piste vers lequel l'attelage doit tourner.

61. La même règle s'applique aux virages sans visibilité de la piste.

E.III. BALISES BLEUES (tout droit ou piste correcte; de forme carrée)

62. Les balises bleues peuvent être placées de n'importe quel côté de la piste.

63. Les balises bleues utilisées pour indiquer la bonne piste après une intersection ou un virage, devront être placées environ 20 m après le point en question et être visible en approchant celui-ci.

64. Les balises bleues **doivent** être utilisées:

64.1 Aux intersections et croisements quand la piste va tout droit. La balise sera placée environ 20 m avant l'intersection.

64.2 Après les virages concernant seulement certaines catégories. Ces balises devront avoir les mêmes identifications de catégorie que les balises rouges de virage.

65. Les balises bleues **peuvent** être utilisées:

65.1 Après toutes les intersections, virages ou épingles à cheveu, qui sont indiquées avec une balise rouge.

65.2 Tous les kilomètres au long de la piste. Au moins tous les 5 km elles comporteront la distance parcourue ou restant à parcourir.

E.IV. BALISES JAUNES (Attention; de forme triangulaire)

66. Les balises jaunes peuvent être placées d'un côté ou de l'autre de la piste. Les balises jaunes indiquent les portions de la piste où il est recommandé de passer lentement et avec précaution, par exemple descente raide, virage très brusque, passage verglacé. Les balises jaunes sont placées environ 20 m avant la zone difficile.

67. Si la zone difficile couvre une longueur de la piste, deux balises jaunes seront placées sur le même piquet au début de la zone. La fin de la zone sera marquée par une balise jaune avec une croix rouge ou noire en diagonal.

68. Toutes les balises jaunes seront expliquées à la réunion des participants et elles seront indiquées sur le plan de la piste.

E.V. BALISE DE POINT DE CONTROLE

69. Les points de contrôle seront indiqués par des panneaux rectangulaires blancs avec des lettres noires.

E.VI. AUTRES BALISES

70. La fin de la "Zone de départ" sera indiquée par des balises de chaque côté de la piste.

71. Une balise sera placée au début de la "Zone d'arrivée" avec la distance restant à parcourir (généralement 150 m en Ski-Dogs et en Canicross et 800 m pour toutes les autres catégories).

72. Les portions de la piste où celle-ci n'est pas clairement visible pourront être balisées en conséquence. Ce balisage additionnel ne pourra pas remplacer le balisage normal prévu par ces règles.

73. Balisage pour les manches nocturnes. En plus du balisage décrit plus haut, chaque balise sera équipée de matériau réfléchissant (25 cm² minimum)

74. D'autres balisages comme prévus au § 59 jusqu'au § 70 compris ne sont autorisés que si tous les concurrents ont été informés avant le premier départ. Pour les épreuves IFSS l'organisateur technique devra obtenir l'autorisation de l'IFSS d'utiliser un balisage différent.

E.VII. BLOCAGE DES PISTES

75. Aux intersections difficiles, où même les bons attelages risquent d'avoir des problèmes, les mauvaises pistes seront barrées en plus du balisage.

76. Un barrage sera une obstruction physique pour les chiens, mais il ne devra pas présenter de danger pour les chiens, les conducteurs ou le matériel.

77. Aux intersections où différentes catégories suivent différentes pistes, il y aura un Contrôleur de piste, pour effectuer les différents changements du barrage après chaque catégorie, et si nécessaire pour diriger/aider les attelages vers la bonne piste.

78. La présence d'un barrage ou d'un Contrôleur ne signifie pas que le balisage normal puisse être omis.

F.I AGE DES ATHLETES POUR CHAQUE CATEGORIE

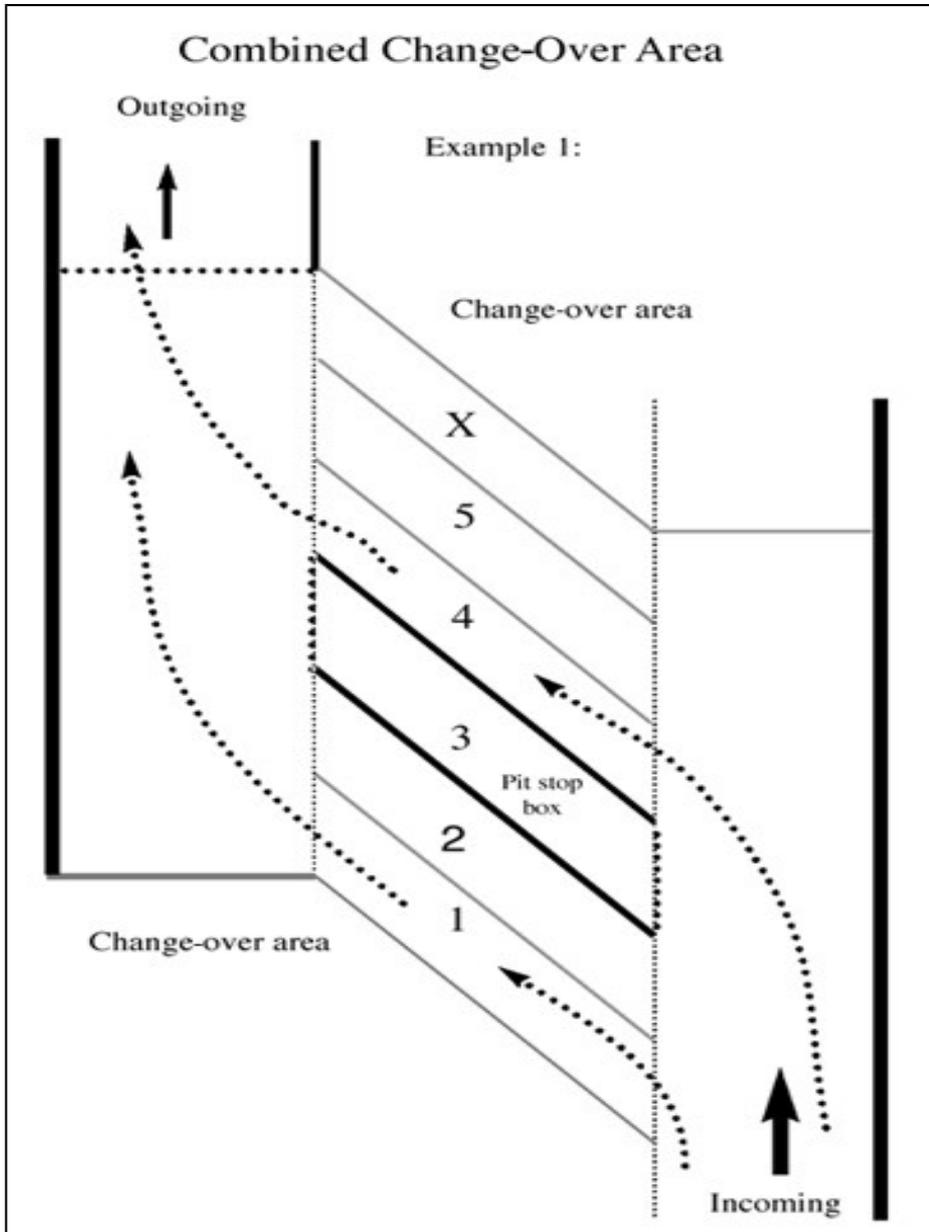
Pour la saison 2016/2017 les compétiteurs devront être nés pendant les années suivantes:

Catégories neige	Nés en	Catégories terre	Nés en
Sp2Y	2004 à 2006	DCMJ, DCWJ	1999 à 2003 inclus
Sp2	2003 et avant	DCM, DCW	1998 et avant
Sp4MS	2001 et avant	DCMV, DCWV	1977 et avant
Sp4Y	2004 à 2006	DBMJ, DBWJ	1999 à 2001 inclus
Sp4J	2001 à 2003 inclus	DBM, DBW	1998 et avant
Sp4, 6, 8	2001 et avant	DBMV, DBWV	1977 et avant
SpU	1999 et avant	DS1J	1999 à 2003 inclus
MD6, MD12	1999 et avant	DS1, DS2	1998 et avant
LD8, LDU	1999 et avant	DR4, 6, 8	1998 et avant
SM1J, SW1J	1997 à 2000 inclus	DR4J	1999 à 2003
SM1, SW1	1998 et avant	DRelay*	2003 et avant
SM2, SW2	1998 et avant		
PMJ, PWJ	1997 à 2000 inclus		
PM1, PW1	1998 et avant		
PM4, PW4	1998 et avant		
CMJ, CWJ	1997 à 2000 inclus		
CM, CW	1998 et avant		
SM1V, SW1V	1977 et avant		
SM2V, SW2V	1977 et avant		
MDSM, MDSW	1999 et avant		
MDPM, MDPW	1999 et avant		
RELAY	2000 et avant		

Note * Pas de relayeur Bikejoring de moins de 16 ans

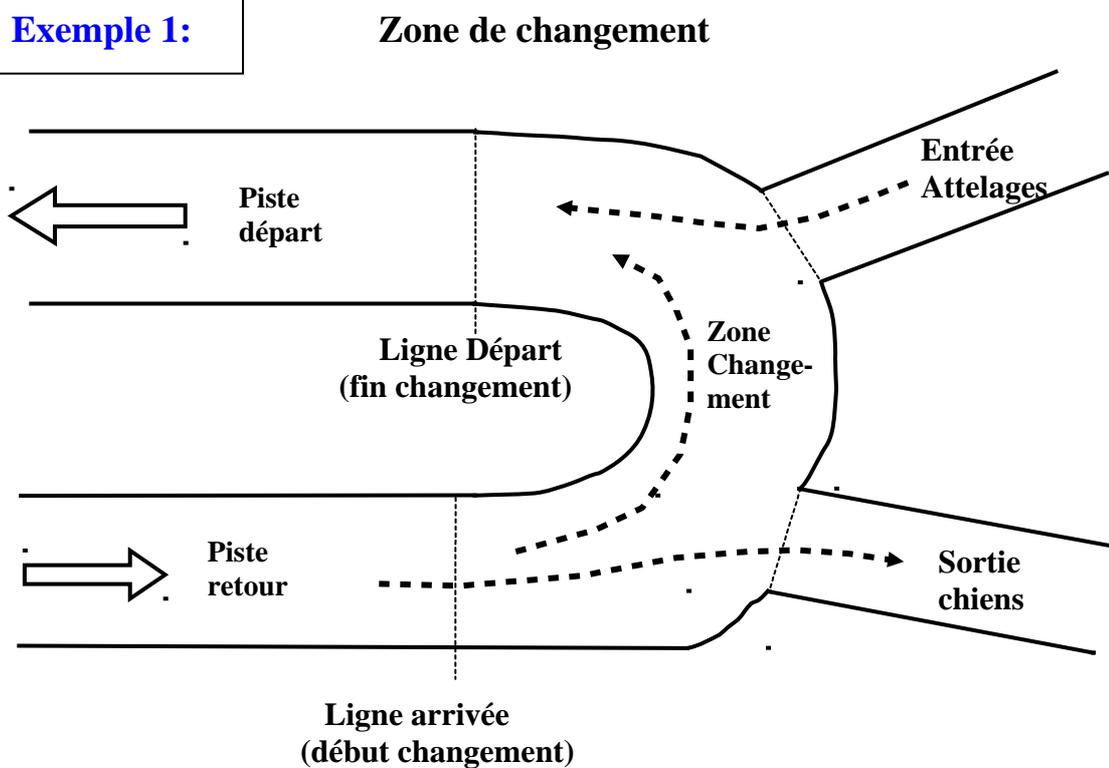
ANNEXES

I. Zone de changement – Combiné nordique

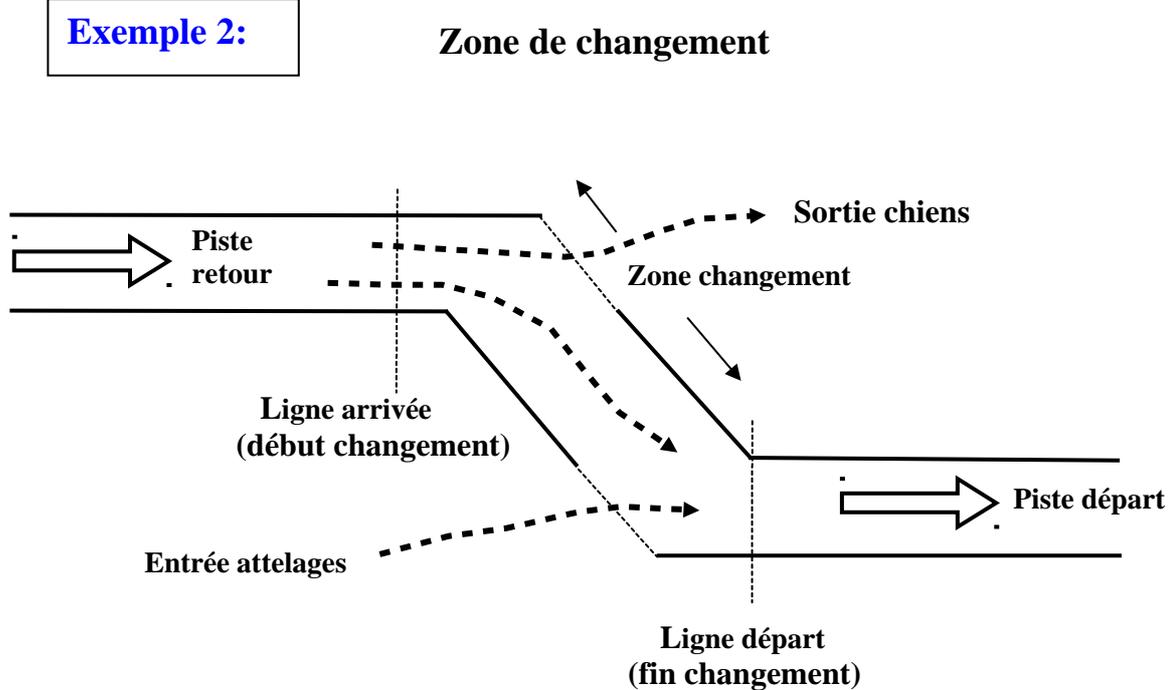


II. Zone de changement – Relais nordique

Exemple 1:



Exemple 2:



IV. Tableau de Poids de la Pulka

1 et 2 chiens

dog (s) pu	

3 chiens

dog (s) pull	

4 chiens

dog (s) pulka	
14	10,0

V. Formulaire de réclamation

IFSS Race Protest Form

Name of Competition		Date of Competition	
Place of Competition (City, Province, Country)			
Name		Bib Number	
Postal Address			
City, Province		Country	
Phone Number (mobile)		Phone Number (Landline)	
Class	Indicate (check):		
	Dryland	Sled Sprint	Nordic
Distance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Protest Against: (Name or Entity)	Bib Number
Describe the action(s) or incident	
Witnesses	
Name	Bib Number
Signature	
Name	Bib Number
Signature	

This form must be handed to the Race Marshall within one hour after the protester has finished.

Date	Time
------	------

Team Leader's Name	Country
Leader's Mobile Phone Number	

Signature of Protester
Signature of Race Marshall

